

Juillet 2021

LE CHAPETOIS

Bulletin municipal

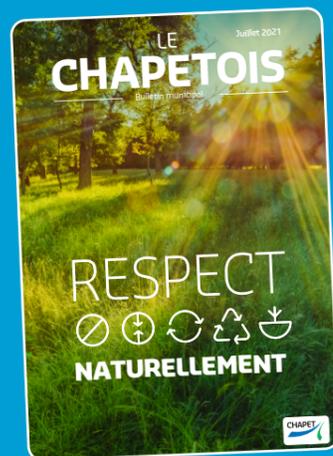
RESPECT



NATURELLEMENT

MAIRIE DE CHAPET

Place de la mairie
78130 Chapet
01 34 74 51 15
mairie@chapet.com



HORAIRES

Lundi : Fermé au public (sur RDV)
Mardi : 9h00-12h00 (AM sur RDV)
Mercredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00
Jeudi : Fermé au public (sur RDV)
Vendredi : 9h00-12h00 (AM sur RDV)
Samedi : 9h00-11h30

Renseignements d'urbanisme
sur rendez-vous.
Permanence le samedi matin.

LE CHAPETOIS

Journal d'informations municipales
Diffusion gratuite

Responsable de la publication :
Benoît de Laurens

Rédaction :
Magalie Chaloyard, Francine Billoué,
Marina Leclercq, Benoît de Laurens

Crédits photographiques :
Associations et Commission
Communication / Shutterstock /
GoogleMaps / Freepik

Conception & réalisation :
Commission Communication,
Sandra Girollet et Jessica Liebert

Impression :
Imprimerie
La Passerelle - 630 ex.

SOMMAIRE



ÉDITO	3
LE MOT DU MAIRE	4
COMPRENDRE LE BUDGET DE LA COMMUNE	8
L'URBANISME À CHAPET	10
INFORMATION SUR LA 5G	10
LA VIE DES COMMISSIONS	14
SPÉCIAL GESTION DES DÉCHETS GPSEO	18
ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE	26
ILS ONT FAIT CHAPET	28
PORTRAITS DE CHAPETOIS	32
BRÈVES	33
LE VILLAGE ASSOCIATIF	38
RECETTES DU CHAPETOIS	42
HISTOIRE DE CHAPET	44
MÉMO	46
CARNET	47
TRIBUNE LIBRE	47

ÉDITO



Benoît de Laurens
Maire de Chapet

L'été déjà pointe son nez avec chaleur comme si la Covid nous avait privé de printemps. Les confinements, les isollements et autres couvre-feux nous font perdre le sens du temps et des saisons. Heureusement, ici, à Chapet, la nature et ses rythmes nous remettent un peu en équilibre. Bien que l'espoir renaisse, difficile d'y voir clair sur le sort que nous réservera ce virus dans les mois qui viennent. Ici, dans notre village, il a touché beaucoup d'entre nous, soit directement pour ceux qui l'ont contracté, heureusement le plus souvent sans gravité, soit par les conséquences désastreuses de l'impact économique et social des confinements successifs. Il nous faudra vivre avec, peut-être pour longtemps. Alors à nous d'inventer la vie qui va avec. Il faut maintenant se projeter sur l'avenir et réfléchir aux nouvelles façons de vivre ensemble, de travailler, d'habiter, de consommer, de se cultiver... Nous allons

pouvoir nous retrouver, je l'espère, au cours de réunions qui nous tiennent à cœur pour aborder ensemble les questions qui impactent notre vie quotidienne. Nous allons pouvoir nous retrouver à l'occasion d'opérations festives et culturelles que nous avons hâte de relancer et de soutenir, c'est mon souhait le plus cher.

Vous verrez à la lecture de ce numéro que dans cette période singulière, vos élus et les équipes municipales n'ont pas chômé et que la vie communale ne s'est pas arrêtée. Nous avons beaucoup de dossiers en cours rendus possible par une gestion saine et prudente du budget municipal de ces dernières années. Nous sommes à la tâche sachant que :

« *Toute petite tâche quotidienne et quotidiennement accomplie donne de meilleurs résultats que de sporadiques travaux d'Hercule.* » Anthony Trollope

Je vous souhaite une bonne lecture.

UN AN DÉJÀ

La nouvelle équipe municipale a été installée lors du conseil municipal du 26 mai 2020, voilà un an déjà. À cette occasion, le Chapetois a voulu faire un tour d'horizon avec le Maire sur cette première année de mandat.

Propos recueillis par Marina Leclercq



Quelles impressions personnelles pouvez-vous partager avec les Chapetois sur cette première année ?
C'est un mélange de fierté, d'émotion et de découverte. Je m'étais préparé à y consacrer beaucoup de temps, je n'ai pas été déçu. **Si on veut assumer cette responsabilité sérieusement, il faut s'y consacrer totalement,** mais je ne le regrette pas. C'est parfois décourageant, mais en

général passionnant, et puis la grande majorité des Chapetoises et des Chapetois sont de belles personnes. Qui aurait pu anticiper que nous serions sur une année entière en risque sanitaire maximum, sans pouvoir se réunir avec des confinements de précautions successifs des uns et des autres ? Quelle difficulté d'être à ce point sous une chappe de plomb, de devoir appliquer des directives parfois contradictoires

Quelle difficulté d'être à ce point sous une chappe de plomb, de devoir appliquer des directives parfois contradictoires des différentes autorités supérieures.

J'ai voulu très vite exprimer notre opposition à la déviation de la RD 154 et mettre fin au contentieux avec la Communauté urbaine GPS&O qui pourrissait nos relations.



des différentes autorités supérieures. Dans cette période, nous avons dû faire preuve de souplesse et de bon sens, cela a été intense. Mais dans cette période troublée, j'ai été particulièrement heureux quand nous nous sommes retrouvés si nombreux pour la fête de la Saint Denis et le feu d'artifice, pour le cross que j'ai voulu maintenir, pour la carriole du père Noël, et même lors des vœux du Maire où derrière des tambours nous sommes allés à votre rencontre. Dans ces occasions, comme quand j'ai accompagné nos aînés au centre de vaccination, j'ai senti que le village avait une âme et qu'on arrivait à la toucher.

Quelles ont été vos priorités en arrivant ?

Il a fallu stabiliser le personnel municipal, mettre en place de nouvelles méthodes de fonctionnement, recruter une nouvelle secrétaire chargée de l'urbanisme puis une nouvelle secrétaire générale de mairie. C'est désormais chose faite et nous sommes très satisfaits de ces recrutements. Je me suis tout de suite inquiété du sort de la clinique de Bazincourt. Sort qui d'ailleurs n'est toujours pas scellé à l'heure où je vous parle, mais nous avons réussi à **stopper des projets qui n'étaient pas souhaitables pour nous.** J'ai voulu très vite exprimer notre opposition à la déviation de la RD 154 et mettre fin au contentieux avec la Communauté urbaine GPS&O qui pourrissait nos relations. Avec l'école et le centre de Loisirs, nous avons tout fait pour garantir à nos enfants le moins d'impact anxiogène dû à l'application des protocoles sanitaires. **Il a fallu être sur beaucoup de fronts, s'attaquer aux problèmes des dépôts sauvages, des incivilités et de l'insécurité, sans parler de tous les sujets d'urbanisme, de voirie et de circulation...** J'ai également voulu très vite que la mairie montre l'exemple en matière de propreté sur les entrées de village, l'entretien des sentes, des arbres et des fleurs.

Quelles ont été vos principales surprises ?

Il y en a des bonnes et des mauvaises bien sûr. En bonne surprise, c'est l'accueil que nous avons reçu au fil des jours de la part des Chapetoises et des Chapetois qui voient bien qu'on met du cœur à l'ouvrage avec le sérieux qu'imposent nos responsabilités. Ils reconnaissent les efforts que



nous faisons pour les écouter et les informer. Les bonnes, c'est la **qualité de l'équipe municipale et la facilité avec laquelle nous fonctionnons, c'est la solidarité et l'entraide entre maires et services des communes voisines, c'est l'écoute qu'on peut avoir de la part de notre député et de notre sénateur, c'est la qualité de la relation avec la nouvelle équipe de GPS&O.** Les bonnes ce sont aussi les remerciements de nos aînés au retour de la vaccination, c'est le développement de notre épicerie participative. **Les mauvaises, c'est l'entêtement du département sur la déviation RD154, c'est la difficulté d'avoir une vraie écoute de la part de la Préfecture, c'est la complexité de la judiciarisation de nos vies, c'est l'état très inquiétant des finances de GPS&O, c'est la**

J'ai plus que jamais la volonté de conserver ce caractère rural voire champêtre de notre village mais je dois faire en sorte qu'il ne se referme pas sur lui-même dans un égoïsme de privilégié.

mauvaise foi des grincheux et l'agressivité de ceux qui ne se rendent pas compte de la chance qu'ils ont de vivre ici à Chapet, c'est la complexité de certains dossiers d'urbanisme presque inextricables, c'est enfin la charge administrative qui pèse sur les petites communes et qui nous empêche de dégager du temps pour l'action... Et puis voir ces enfants masqués, le restaurant fermé, des familles qui n'y arrivent plus à cause des pertes d'activité, c'est difficile...

Votre vision du village a-t-elle changé ?

En fait non, mais je me rends mieux compte en côtoyant mes collègues maires des autres communes à quel point nous sommes ici privilégiés. Bien sûr nous avons des problèmes à résoudre et nous rencontrons des difficultés, mais **notre cadre de vie et nos conditions de vie collective sont parmi les meilleures.** J'ai plus que jamais la volonté de conserver ce caractère rural voire champêtre de notre village mais je dois faire



en sorte qu'il ne se referme pas sur lui-même dans un égoïsme de privilégiés. **Je suis heureux de voir de nouvelles familles venir s'installer ici. Les permis de construire se multiplient, Chapet est très attractif et c'est pour moi une bonne nouvelle.**

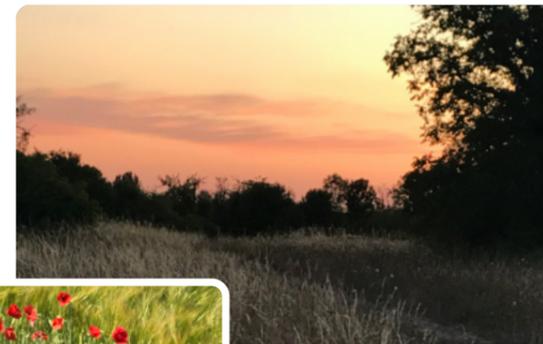
Qu'en est-il justement du projet du Mitan ?

À mon arrivée, je n'ai pas enterré ce programme d'une centaine de logements, mais je l'ai mis en hibernation. Il est totalement à l'arrêt. Pour moi les conditions ne sont pas réunies. **Je répète que je suis favorable à l'extension progressive du village mais pas n'importe comment.** Beaucoup de paramètres manquent aujourd'hui : le sort de Bazincourt, la RD 154, la sécurité sur le plateau et les conditions d'application de la Loi

SRU dès lors que nous dépasserons 1 500 habitants. Le moment venu, si les conditions sont réunies on pourra en reparler ensemble. **Sans mon accord, rien ne pourra nous être imposé, j'en ai eu la garantie.**

Où en sommes-nous sur les projets d'équipements publics ?

Nous avons fait un séminaire municipal dédié aux investissements à venir. Nous avons clairement dessiné les objectifs pour la mandature. Réaliser **un terrain multisport pour nos jeunes, construire un nouveau centre technique municipal, réaliser une nouvelle classe pour anticiper l'augmentation prévisible de l'effectif, détruire le bâtiment dit « la Renardière » qui n'est plus aux normes et construire un nouveau bâtiment à la place notamment pour nos anciens.** Pour financer ces



investissements, nous envisageons de vendre la maison dite « de Nono » dont la remise en état demanderait un budget trop conséquent. Les finances sont très saines, notre niveau d'endettement est faible, nous pourrions financer ces projets sans avoir besoin de toucher à l'impôt.

Et sur la sécurité ?

Nous allons installer **un système de caméras de vidéosurveillance** aux entrées et sorties du village pour permettre à la gendarmerie de pouvoir visionner les véhicules après un délit. Les études sont en cours, nous envisageons de nous connecter au système de surveillance des Mureaux pour bénéficier de leur technique et de leurs compétences. Nous allons mettre en place **un barriérage dans les chemins pour lutter contre les dépôts sauvages.** Nous réfléchissons avec les communes voisines et notamment Vernouillet à la mise en place d'une Brigade Verte. Avec la Préfecture nous avançons enfin sur les questions générales d'incivilité de notre territoire.

Les Chapetois nous alertent sur la dégradation de la voirie, que se passe-t-il ?

La voirie est sous la compétence de la communauté urbaine GPS&O.



Or les finances de GPS&O sont très dégradées et **c'est la voirie qui en subit les conséquences.** Les investissements ont été quasiment stoppés cette année. Toutes les communes en pâtissent, c'est compliqué partout. Les services techniques de GPS&O arrivent à assurer un minimum d'entretien mais ce n'est pas suffisant. **Nos besoins sont clairement identifiés et priorités mais pour l'instant il manque le nerf de la guerre.** Il faudra encore patienter. Je suis le premier à le regretter. En revanche l'entretien des sentes, qui est de notre ressort communal, est bien assuré par nos services techniques. Quant aux problèmes de stationnement, c'est un casse-tête à certains endroits, les égoïsmes de quelques-uns, pour ne pas dire le sans-gêne,

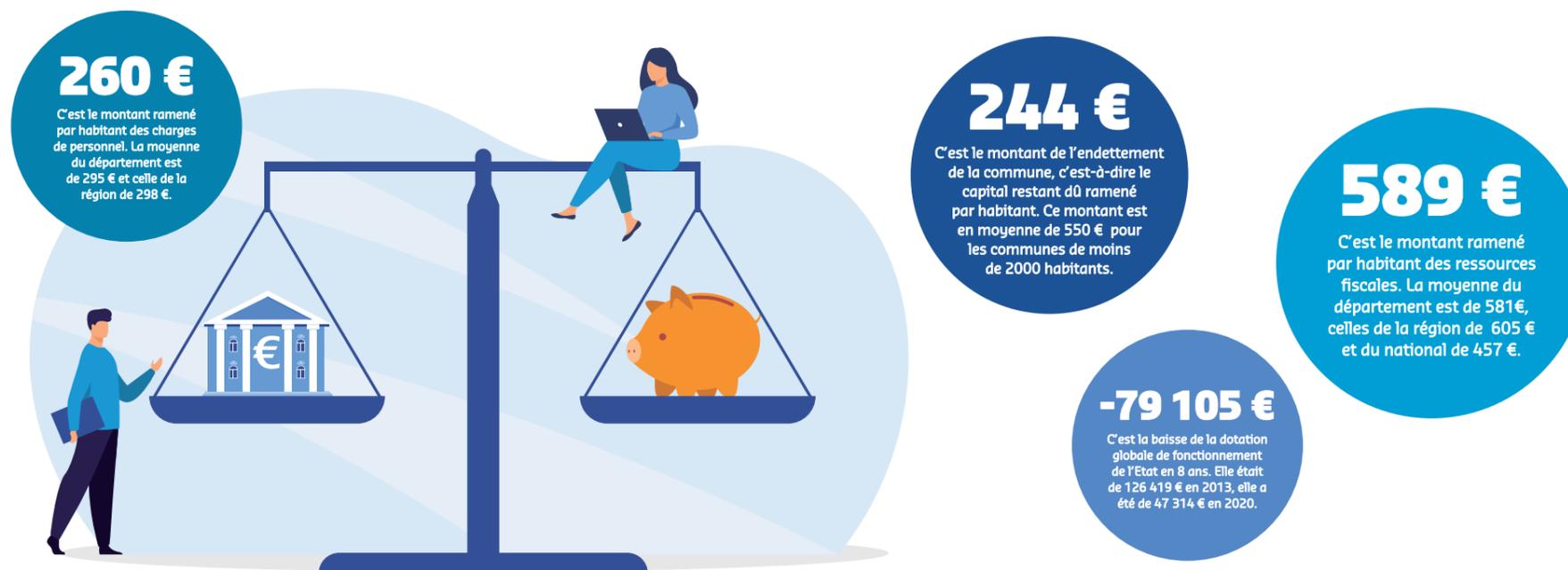
sont parfois étonnants. J'attends de pouvoir organiser des réunions par quartier afin que les uns et les autres puissent s'écouter, se parler et se respecter avant de jouer au gendarme.

Pour finir, quel message voulez-vous transmettre à nos habitants ?

J'ai envie de leur dire de profiter des conditions de vie que Chapet leur offre, que bientôt on pourra enfin se retrouver et faire la fête ensemble, que la Mairie est bien tenue, que les conseillers municipaux sont tous à leurs postes, qu'ils peuvent frapper à la porte de mon bureau, ils seront toujours les bienvenus. Qu'ils peuvent se proposer pour participer à notre vie collective. **Je veux leur dire que nous croyons aux forces de la solidarité et de la bienveillance et que je serai quoiqu'il m'en coûte le garant absolu de l'intégrité de notre action.**

COMPRENDRE LE BUDGET DE LA COMMUNE

Comme toute collectivité, la commune établit un budget constitué de deux sections. Une section de fonctionnement et une section d'investissement. Le fonctionnement comme son nom l'indique permet de faire fonctionner la commune, de rémunérer les personnels et de supporter les différentes charges. L'investissement, comme son nom l'indique également, concerne le financement des équipements et bâtiments publics et des gros matériels.



FONCTIONNEMENT	
LES RECETTES	LES DÉPENSES
<ul style="list-style-type: none"> Le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti, diverses autres taxes) Les dotations et participations de l'Etat. Les diverses locations, baux et revenus d'exploitations Les produits financiers Les produits exceptionnels <p>En 2020, l'ensemble de ces recettes a été de 961 993,85 €</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les charges à caractère général (achats de petits matériels, fournitures, entretiens, réparations, assurances, maintenance, énergie, etc.) pour 283 962,11 € Les charges de personnel pour 347 304,44 € Les autres charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus) pour 119 543,47 € Les charges financières (intérêts des emprunts) pour 8 847,46 € Les dotations aux provisions pour risques de 51 988,00 € Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 10 874,00 € <p>En 2020, l'ensemble des charges a été de 822 519,48 €</p>

L'excédent réel a donc été sur l'année 2020 de 139 474,37 €. Il correspond à ce qu'on appelle la capacité d'autofinancement brute. C'est-à-dire à l'argent que l'on peut dégager pour mener des investissements. On rajoute à cette somme le report de l'exercice précédent, qui a été en 2020 de 260 006,33 €.

AINSI EN 2020, EN SECTION DE FONCTIONNEMENT, LES RECETTES TOTALES ONT ÉTÉ DE 1 222 000,18 €, LES CHARGES DE 822 519,48 €, DONC UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE 399 480,70 €.

INVESTISSEMENT

LES RECETTES	LES DÉPENSES
<ul style="list-style-type: none"> Les subventions obtenues par la commune pour financer les projets. Les dotations diverses (Récupération de TVA de l'année N-2, dotations de fonds de réserve de l'Etat, Fonds de concours GPS&O, etc...) <p>En 2020, année électorale et année Covid, aucun investissement n'a été réalisé, en conséquence, il n'y a pas eu de demandes de subventions et donc zéro recette. En revanche, on affecte une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019 pour combler le déficit d'investissement de 2019 pour un montant de 352 570,94 €.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les immobilisations incorporelles pour 11 345,44 € Les immobilisations corporelles pour 28 564,46 € Les immobilisations en cours pour 2 200,00 € Le remboursement du capital des emprunts pour 85 331,85 € <p>En 2020, le montant total des dépenses d'investissement a donc été de 127 441,75 €. À cette somme, il convient de rajouter le déficit reporté de l'exercice 2019 à hauteur de 352 570,94 €. Soit un total de dépenses de 480 012,69 €.</p>

AINSI EN 2020, EN SECTION D'INVESTISSEMENT, LES RECETTES TOTALES ONT ÉTÉ DE 352 570,94 €, LES CHARGES DE 480 012,69 €, DONC UN DÉFICIT D'INVESTISSEMENT DE 127 441,75 €.



Pour Rosine Thiault, Première adjointe au Maire chargée des finances :

« Le budget est maîtrisé. La prudence qui a guidé sa prévision et son exécution permet à la commune d'être en situation favorable pour soutenir en partie le financement des projets futurs d'investissement. L'endettement est faible, les charges sont maîtrisées. Il n'est pas nécessaire en l'état de faire appel à une augmentation des taux d'imposition. La commune est bien gérée. »

Au final le Budget 2020 s'établit de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement 399 480,70 €
- Déficit d'investissement 127 441,75 €

Soit un excédent global de 272 038,95 €.

L'URBANISME CHAPETOIS À LA LOUPE



L'urbanisme est un domaine très vaste régi par des règles précises et contraignantes. Cette notion recouvre l'ensemble des sciences, techniques et arts qui participent à l'organisation et l'aménagement des espaces urbains.



À Chapet, Monsieur Didier Conry, adjoint au Maire, est notamment chargé de gérer toute la partie « réglementaire » en élaborant une planification respectueuse de la législation imposée par :

- Le Code de l'Urbanisme
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Cette action consiste, avant tout, à encadrer les possibilités de constructions/démolitions/rénovations et d'aménagements à l'échelle du territoire communal.

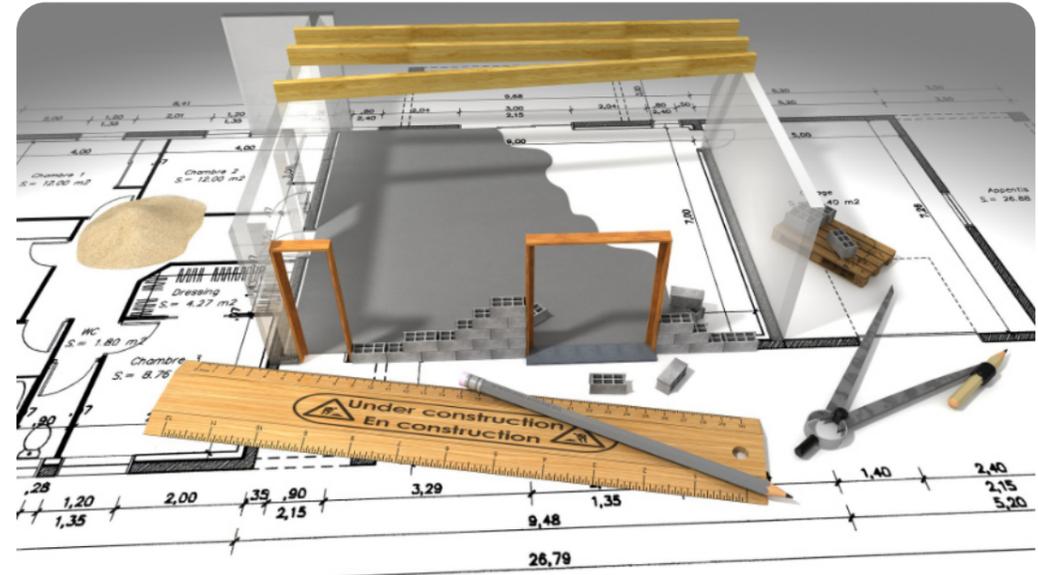
FOCUS SUR LES DIFFÉRENTES PROCÉDURES EN MATIÈRE D'URBANISME :

- **La Déclaration Préalable de travaux (DP) :** Elle consiste en une autorisation d'urbanisme pour des travaux non soumis à permis de construire (PC). La DP permet à la Mairie de s'assurer que les modifications envisagées par les propriétaires sont bien conformes à la réglementation en vigueur.

- **En 2018 :** 27 DP déposées
- **En 2019 :** 29 DP déposées
- **En 2020 :** 32 DP déposées
- **En 2021 :** 10 DP déposées (pour la période du 01/01 au 31/03).
- **La parcellisation (division de terrain nu non bâti) :** Il s'agit d'une procédure consistant à diviser une parcelle de terrain de grande contenance en plusieurs parcelles de surface plus modeste.

Mairie et Centre des Impôts Fonciers (anciennement Cadastre) restent compétents dans ce type de procédure.

- **En 2018 :** 1 demande de parcellisation
- **En 2019 :** 4 demandes de parcellisation
- **En 2020 :** 2 demandes de parcellisation



- **En 2021 :** 2 demandes de parcellisation (pour la période du 01/01 au 31/03).
- **Le Permis de Construire (PC) :** Il s'agit d'une autorisation d'urbanisme délivrée par la commune concernant toutes les nouvelles constructions (même sans fondation) de plus de 20m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. En principe, les travaux qui ne nécessitent pas de demande de PC sont soumis à DP.
- **En 2018 :** 13 PC déposés
- **En 2019 :** 5 PC déposés
- **En 2020 :** 9 PC déposés
- **En 2021 :** 5 PC déposés (pour la période du 01/01 au 31/03).
- **Le Certificat d'Urbanisme :** Contrairement aux autorisations, ce document n'a qu'un caractère informatif qui permet

de déterminer précisément ce que l'on est autorisé à faire et ce qui est interdit par la législation en vigueur.

Établi à la demande d'un notaire ou d'un particulier, il en existe deux types :

- Le certificat d'informations qui précise les règles d'urbanisme au regard d'un terrain donné.
- Le certificat opérationnel qui informe sur la faisabilité d'un projet précis.

- **En 2018 :** 36 demandes de certificats
- **En 2019 :** 45 demandes de certificats
- **En 2020 :** 38 demandes de certificats
- **En 2021 :** 19 demandes de certificats (pour la période du 01/01 au 31/03).

Comme le traduisent les statistiques supra, l'immobilier est assez dynamique au niveau du village et cette tendance

tend à se confirmer au regard des chiffres du 1^{er} trimestre 2021. Le nombre de ventes de biens immobiliers ces dernières années en témoigne :

- **En 2018 :** 26 biens vendus
- **En 2019 :** 34 biens vendus
- **En 2020 :** 27 biens vendus (dont 8 terrains nus)
- **En 2021 :** 8 biens vendus (dont 8 terrains nus ; pour la période du 01/01 au 31/03).

Pour mémoire, la Mairie reçoit de nombreuses demandes de particuliers souhaitant savoir si un bien ou un terrain est à vendre ; néanmoins, elle n'est pas habilitée à délivrer ce genre de renseignements.



GGGGG...

MAIS C'EST QUOI AU FAIT LA 5G ?

La 5G est la cinquième génération de réseaux mobiles appelée à succéder à la 2G, la 3G et la 4G. Si elle nous est décrite comme porteuse de nombreuses promesses, notamment en termes de débit (multiplié par 10), d'instantanéité (délai de transmission divisé par 10) et fiabilité, son déploiement progressif n'est pas sans susciter de multiples interrogations.

Pour y voir un peu plus clair, passons la 5G à la loupe...



Que permettra la 5G ?

Avant tout d'éviter la saturation des réseaux 4G actuellement déployés sur 96% du territoire national. Elle permettra également d'ouvrir la voie aux innovations en rendant possible la connexion d'un nombre important d'objets.

La 5G, comment ça fonctionne ?

La 5G n'est pas une technologie unique mais plutôt un « assemblage » d'innovations diverses :

- Les bandes de fréquences (ondes utilisées pour transporter les données)

resteront, dans un premier temps, celles qui sont actuellement utilisées.

Dans un second temps, cette technologie pourrait utiliser une bande (dite millimétrique) permettant des débits très importants en zones de forte densité.

- Les antennes actives innovantes avec système d'émission et de réception directionnel des signaux.

La combinaison de ces innovations devrait permettre de multiplier les débits par 10 en réduisant dans la même proportion le temps de réponse (latence).

Quels sont les effets potentiels de la 5G sur notre santé ?

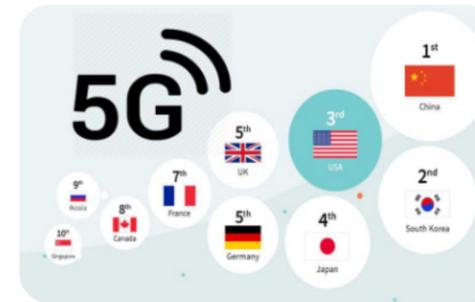
En France, l'exposition aux ondes est surveillée et encadrée par l'Agence Nationale des

Fréquences (ANFR).

Elle fixe les valeurs limites réglementaires entre 36 et 61 V/m (Volt par mètre : unité de mesure de la force d'un champ magnétique). Selon elle, l'ajout de la 5G ne présentera qu'une légère augmentation de l'exposition aux ondes, similaire à celle observée lors des passages à la 3G puis la 4G mais restera faible. À la demande du Gouvernement, les contrôles seront renforcés et multipliés par trois.

Dans les prochains mois, l'ANFR devra effectuer 4800 mesures pré et post déploiement afin de disposer de mesures objectives au regard de l'exposition liée à ce dernier.

Des vérifications sur les équipements mis en vente permettent d'assurer de leur conformité au respect des valeurs limites des Débits d'Absorption Spécifiques (DAS :



partie de l'énergie transportée par les ondes électromagnétiques, absorbée par le corps humain).

L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) ne conclut pas à l'existence d'effets sanitaires dès lors que les valeurs limites d'exposition réglementaires aux ondes sont respectées.

Quels sont les effets potentiels de la 5G sur l'environnement ?

À court terme, dans certains territoires denses, la 5G devrait permettre d'éviter la saturation des réseaux sans réimplanter d'antennes 4G plus énergivores. Elle devrait ainsi présenter un meilleur bilan énergétique à la condition que nous-utilisateurs- maîtrisons l'augmentation de notre consommation de données.

La 5G jouera un rôle fondamental dans le développement des réseaux intelligents (maîtrise des consommations en eau, électricité, chauffage) et devrait constituer un des leviers incontournables de la transition écologique.



FAQ 5G

Q : Avec la 5G, y aura-t-il un déploiement de nouvelles antennes ?

R : Pas dans un premier temps, les pylônes radio existants seront utilisés pour y ajouter des antennes 5G. Dans un second temps, d'autres antennes, de plus faible puissance et comparables à des émetteurs Wifi, pourraient être déployées dans des lieux de forte affluence.

Q : Faudra-t-il un nouvel équipement pour bénéficier de cette technologie ?

R : La 5G va cohabiter avec les technologies plus anciennes, ce qui ne va pas obliger les consommateurs à s'équiper de nouveaux appareils. En revanche, avant tout nouvel achat, il conviendra de s'assurer de la couverture et donc de l'éligibilité à cette évolution.

Q : Avec la 5G quelles sont les garanties au regard de ma vie privée ?

R : Cette technologie va indubitablement générer davantage d'interactivité entre réseaux et utilisateurs et, de facto, induire une augmentation en termes d'échanges de données. Les réseaux Télécoms sont soumis à une double obligation du respect de la vie privée, savoir :

- le respect du secret des correspondances
- le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Q : Comment puis-je faire mesurer l'exposition aux ondes sur ma commune ?

R : Depuis 2014, l'ANFR a mis en place un dispositif de surveillance et de mesure des ondes. Toute personne peut faire une demande de mesure sur : mesures.anfr.fr
Le dossier doit, toutefois, être signé par le Maire de la commune ou une association compétente.

Sources : Gouvernement / Guide à destination des élus, l'essentiel sur la 5G. Cet article n'est aucunement prosélyte et reste à caractère purement informatif.

COMMISSION #4

AMÉNAGEMENT VOIRIE, ESPACES VERTS, EMBELLISSEMENT, LIAISONS DOUCES ET TRANSPORTS

La commission est animée par Didier Tragin, 2^e adjoint, entouré de Benoît Beaunez, Eveline Renaut, Nicolas Laborde, Helenne Martin-Quennehen (depuis démissionnaire), conseillers municipaux. Elle a pour mission d'échanger sur l'amélioration de notre quotidien concernant la circulation, le stationnement, la voirie, la sécurité des piétons et avec GPSEO qui a la compétence voirie d'accompagner les projets.

LA VOIRIE ET LES RELATIONS AVEC GPSEO

Concernant la partie technique : les réunions entre le responsable de GPSEO et la mairie ont lieu chaque mois pour faire le point sur l'entretien et définir les priorités, comme la réfection des trous sur la chaussée qui se fait au fur et à mesure... Concernant la partie investissement : les réunions ont lieu 1 à 2 fois par an pour confirmer les projets et parler des étapes de l'élaboration.

En 2021, le budget investissement de GPSEO ne nous permettra pas d'engager des travaux de voirie. Il faudra attendre 2022 pour que des projets voient le jour.

Voici un calendrier des principaux projets à venir :

En 2022 :

- Aménagement du rond-point rue de Brézolles / rue du Chemin Vert
- Aménagement du carrefour entre la rue du Parc et la rue de Brézolles
- Aménagement de la rue de la Vallée Barbé
- Réfection de la chaussée sur la route de Verneuill

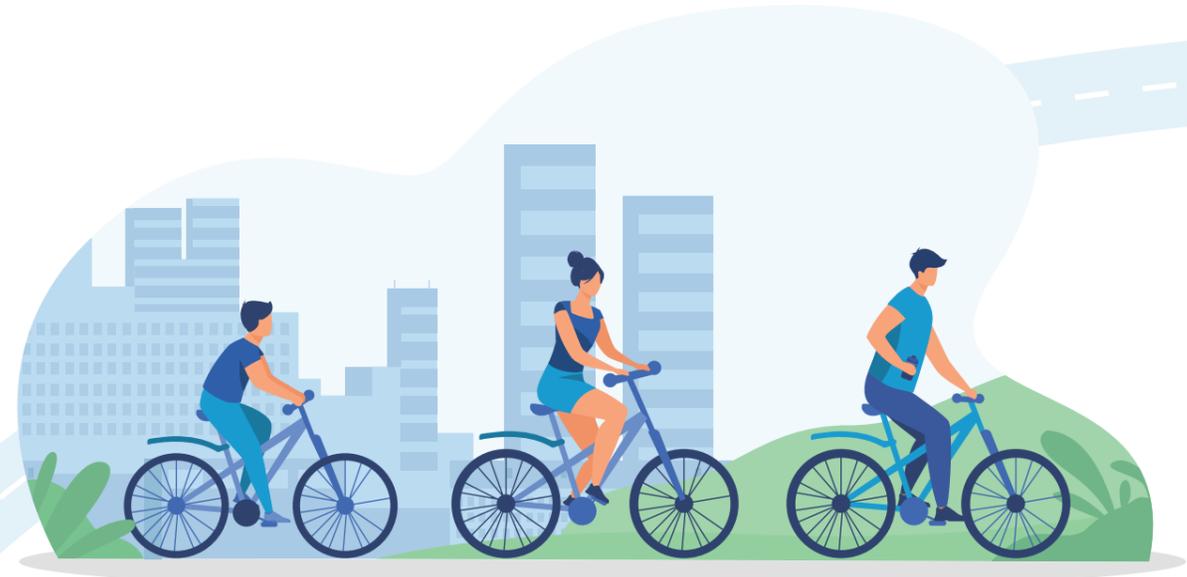
En 2023 :

- Reprise de chaussée rue de la Butte
- Achèvement du renforcement des rives route de Brézolles
- Réfection de la chaussée et des trottoirs rue du Parc

Entre 2018 et 2020, GPSEO a réalisé **728 000 euros de travaux sur Chapet dont 400 000 euros pour la réfection de la rue de la Grève.**

LE RÔLE DE LA CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité. La CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence



et neutralité des données financières.

Pour exemple : un pointage des points lumineux a été effectué dans notre village et dénombre 158 lampadaires ainsi que le métrage rue qui compte 10 551,46 mètres de voirie. Ce pointage nous permet de recalculer de manière exacte les charges correspondantes.

LES PISTES CYCLABLES POUR ROULER EN TOUTE SÉCURITÉ

Dans le cadre du plan vélo annoncé en 2018, un fonds de 350 millions d'euros sur 7 ans a été créé afin d'aider les collectivités territoriales à construire des pistes cyclables sûres et fiables. 100 millions d'euros supplémentaires sont apportés dans le cadre du plan France Relance.

L'objectif : tripler, d'ici 2024, la part du vélo dans les déplacements de tous les jours, en passant de 3 à 9%. Voici les demandes qui ont été faites auprès de GPSEO :

- Piste cyclable reliant Chapet

au Lycée François Villon ainsi qu'à la gare des Mureaux

- Piste cyclable reliant Chapet au collège Léonard de Vinci d'Ecquevilly
- Projet avec les communes de Verneuill sur Seine et Vernouillet d'une piste cyclable reliant Chapet à la nouvelle gare Eole et l'école Notre Dame des Oiseaux

LA CIRCULATION ET LE COMPTAGE DES VÉHICULES / JOUR

La mairie a souhaité s'équiper d'un système de comptage permanent des véhicules circulant dans notre village en plaçant 2 appareils à l'entrée rue de la Butte et au milieu de la Grande Rue.

Ce dispositif qui vient d'être mis en place nous permettra d'obtenir des informations précises quant au nombre de véhicules qui traversent notre village chaque jour. Il nous sera utile dans le débat avec le Département contre le projet de la déviation de la RD154, mais également dans les discussions d'éventuels agrandissements

du village (MITAN) et pour la reprise de Bazincourt.

LA SÉCURITÉ

Après réflexion, la mairie souhaite éviter une surveillance intégrale qui pose des problèmes d'atteinte à la vie privée et en concertation avec la Gendarmerie a décidé de privilégier l'équipement de 3 caméras de vidéo surveillance sur mât qui filmeront les entrées et sorties du village et aideront à identifier les personnes susceptibles d'avoir commis un délit. Les études techniques, juridiques et financières sont en cours.

PROJET DE TRANSPORT À LA DEMANDE AVEC LA STIF

Un service de minibus regroupé à la demande sera proposé aux Chapetois pour des trajets quotidiens vers les communes avoisinantes du lundi au samedi au tarif de 1,90 euros le trajet. Plus d'informations sur les modalités à venir dans un prochain numéro.

COMMISSION #5

ÉCOLE

CENTRE DE LOISIRS, PARTICIPATION DES ENFANTS À LA VIE COMMUNALE



La commission est supervisée par Didier Tragin, 2^e adjoint, accompagné de Nicolas Laborde, Valérie Maillet, conseillers municipaux et de Marina Leclercq et Rodouane El Bakkouri en qualité de « consultants ». Elle a pour mission de rencontrer les différents acteurs qui encadrent les enfants, d'échanger sur les sujets actuels, de mettre en place des protocoles, de proposer des projets et d'accompagner leur mise en place.

CENTRE DE LOISIRS

Une réunion a lieu tous les 2 mois entre la mairie, le centre de loisirs, le Relais des Assistantes Maternelles (RAM) et les représentants des parents d'élèves.

Au cours de ces réunions (COFIL) sont abordés différents points : l'usage du centre par les assistantes maternelles, le respect du protocole sanitaire, l'utilisation ponctuelle du foyer rural en cas de mauvais temps par le centre et par le RAM pour des séances de motricité, les inscriptions des enfants, les effectifs de l'équipe du centre,

les projets pédagogiques, les ouvertures du centre pendant les vacances scolaires, etc... La direction du centre a été assurée par Charlene puis par Areski en attendant le retour éventuel de Yves Guillot. La coordinatrice de l'IFAC est Nadia Secci. Une équipe de 5 animateurs s'occupe des enfants pendant le temps périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires. La fréquentation le mercredi est de 34 enfants en moyenne, celle du temps périscolaire est de 31 enfants et pendant les vacances, les effectifs sont en moyenne de 20 enfants.

PROJET PÉDAGOGIQUE

Réalisation d'une fresque sur un mur du préau avec la participation d'un animateur spécialisé en street-art, Geoffrey. Vous pouvez visiter son site « 2H Le Graffeur ». Cette fresque a été réalisée fin mai 2021. Ce projet qui a pour thème le vivre ensemble et la citoyenneté a été proposé aux élèves de CM1/CM2 de la classe de Mr Folliot. Réalisation en 4 demies journées :

- 1/2 journée consacrée à la présentation et au graphisme,
- 1/2 journée pour la réflexion et le choix de 2 modèles de fresque,

- 1/2 journée pour la présentation aux enfants des 2 modèles choisis (avis consultatif des parents),
 - 1/2 journée pour la réalisation de la fresque.
- Le projet pédagogique a été financé par la mairie de Chapet.

CONSEIL D'ÉCOLE

Un conseil d'école a lieu chaque trimestre et réunit l'équipe enseignante avec le directeur de l'école Mr Laurent Folliot, les instituteurs de chaque classe, les représentants des parents d'élèves et les élus. Chacun fait remonter les points à améliorer concernant l'accueil et la sécurité des enfants. L'école vient d'ailleurs d'être équipée d'un dispositif sophistiqué alerte-intrusion en mars 2021.

Il s'agit d'un système d'alerte sous la forme de bips déclencheurs, chaque instituteur possède le sien, ainsi que le personnel de cantine et les responsables du centre de loisirs. En cas de déclenchement, la mairie, les élus et la gendarmerie sont automatiquement prévenus par appel téléphonique. Le premier encadrant qui

déclenche l'alarme en cas d'intrusion prévient ainsi l'ensemble de l'équipe présente sur le site pour action. Pourquoi le choix de ce système ? Car il n'est pas anxiogène pour les enfants comme l'aurait été une sirène ou un flash lumineux et cela paraissait être un point très important pour garantir la sérénité des enfants. Ce dispositif répond ainsi aux préconisations PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) qui est mis en place dans les écoles françaises en cas d'alerte intrusion ou de catastrophe comme un incendie, une inondation, un accident chimique ou un attentat. Le dispositif a été financé par la mairie de Chapet.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Un conseil municipal des jeunes devrait être mis en place à la rentrée prochaine en septembre 2021 (si les conditions sanitaires le permettent) et serait mené par un animateur du centre IFAC en accord avec Mr Folliot. Ce conseil aura pour objectif de donner la parole

aux jeunes, de leur permettre de participer à la vie du village, d'agir pour la jeunesse et de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté. Il serait composé de 15 jeunes élus et concernerait les élèves de CM1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ; avec 3 représentants élus par niveau de classe. Plus d'informations à venir sur le sujet très prochainement

AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE EN 2022

Un projet de création d'une classe est à l'étude pour la rentrée de septembre 2022. Plusieurs solutions pour son emplacement, notre préférence allant pour créer cette classe supplémentaire en place du local des services techniques situé rue du Pavillon. Notre village s'agrandit avec les perspectives de nouvelles habitations et l'école voit ses effectifs augmenter chaque année avec de nouvelles inscriptions.

C'est pourquoi notre école va grandir afin de pouvoir accueillir tous nos petits écoliers.



DOSSIER SPÉCIAL

AU SECOURS ! MA POUBELLE DÉBORDE...

À l'heure où la planète est asphyxiée chaque jour un peu plus, la réduction de nos déchets s'impose comme un impératif et devient un défi du quotidien.

Les croissances économique et démographique combinées aux nouveaux modes de consommation ont conduit à un accroissement de la quantité de déchets produite.

Cette dernière a été multipliée par deux au cours des 40 dernières années et aujourd'hui chacun de nous produit en moyenne 590 kg de déchets dont :

- 390 kg évacués en conteneurs tri,
- 200 kg évacués en déchèterie.

La réduction des déchets est, par conséquent, devenue un véritable enjeu sociétal. Elle passe par une prise de conscience de la nécessaire mise en œuvre de nouvelles pratiques, par tous les citoyens, visant à changer nos modes de production et de consommation.



Depuis 2017, la GPSEO, qui a compétence dans la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA), entend s'inscrire dans une démarche proactive de réduction de leur quantité.

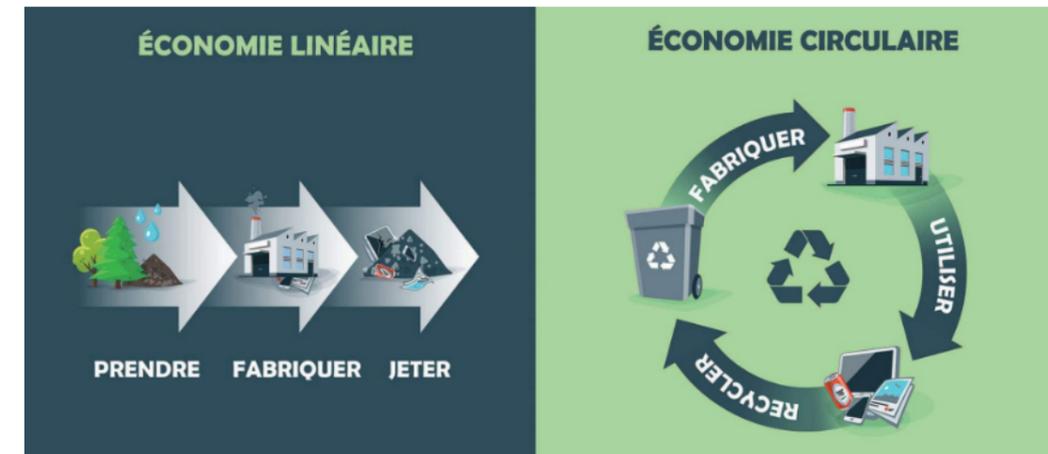
Partant du postulat que le « meilleur déchet » reste celui qui n'est pas produit, la Communauté Urbaine a axé sa démarche sur la prévention en cherchant :

- à limiter au maximum les impacts environnementaux en amont de la production (préservation des ressources naturelles, limitation des transports et de l'empreinte carbone associée, recyclage)
- à réduire drastiquement les pollutions liées au traitement des déchets (enfouissement, incinération).

La GPSEO s'engage donc en initiant des actions préventives visant à :

- EVITER...
- REDUIRE...
- RETARDER...
- LIMITER LA NOCIVITE... de la production des déchets.

À cet effet, elle a mis en œuvre sur la période 2019 à 2024, un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



Celui-ci consiste en une vaste planification mobilisant les différents acteurs du territoire en vue de réduire la production de DMA de 7% d'ici à 2024 ; soit une diminution de 37,7 kg /habitant/an.

La gestion des déchets ne peut plus s'inscrire, comme c'est le cas à l'heure actuelle, dans une économie linéaire allant de la production d'un produit à sa destruction.

À contrario, elle doit répondre à une logique d'économie circulaire en intégrant le cycle de la vie du produit, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental.

Pour parvenir à cet objectif, le PLPDMA se décline en 7 axes :

1. La lutte contre le gaspillage alimentaire
2. Le développement de la gestion de proximité des biodéchets et la réduction de la production des déchets végétaux

3. L'augmentation de la durée de vie des produits destinés à l'abandon
4. L'encouragement à la consommation éco-responsable
5. La mobilisation des entreprises dans l'économie circulaire pour réduire leur production de déchets
6. La communication sur la prévention et la visibilité des différents acteurs engagés
7. L'éco-exemplarité en matière de réduction des déchets.

Son périmètre d'action concerne :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les déchets des ménages collectés séparément (collectes sélectives, biodéchets des ménages et des collectivités)



LES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

LA GPSEO COMPTE 12 DÉCHÈTERIES RÉPARTIES SUR SON TERRITOIRE...

- 10 sont gérées par la Communauté Urbaine elle-même,
- 2 (Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine) sont gérées par le Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (SIDRU)

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers.

8 déchèteries acceptent les professionnels en accès payants et il existe 4 déchèteries professionnelles (Rosny-sur-Seine ; Limay ; Triel-sur-Seine et Achères).

LE TERRITOIRE COMPTE ÉGALEMENT

- 2 ressourceries (« Apti-Prix » à Mantes-la-Jolie et « La Gerbe » à Ecquevilly)

- 233 bornes d'apport volontaire « Le Relais » et 6 bornes « Ecotextiles » (à Rosny-sur-Seine et Guerville) spécifiquement dédiées à la collecte des textiles.
- 2 végéteries pour le traitement des déchets verts collectés (à Poissy et Les Mureaux où vous recevez du terreau en échange des déchets verts apportés).

À compter du 03 mai dernier et jusqu'au 31/12, la GPSEO assouplit les conditions d'accès de ses 12 déchèteries aux particuliers :

- L'accès est désormais libre : chaque déchèterie du territoire est accessible quel que soit votre lieu d'habitation et, ce, sans rendez-vous.
- Le nombre de passage et le volume des dépôts sont désormais illimités.



LE « JEFEKOI » DE LA DÉCHÈTERIE SUR LE TERRITOIRE GPSEO

QU'EST-CE QUI CHANGE ? • L'ensemble des déchèteries du territoire GPSEO est accessible quel que soit mon lieu de résidence

OÙ ÇA ? • Dans les 12 déchèteries réparties sur le territoire de GPSEO

QUAND ? • À partir du 3 mai et jusqu'au 31 décembre 2021 (à titre expérimental)

QUI EST CONCERNÉ ? • Tous les habitants de la Communauté Urbaine, quel que soit leur lieu de résidence

J'APPORTE QUELS DOCUMENTS POUR ACCÉDER ? • Ma carte d'accès à la déchèterie, si j'en possède une OU • Ma Carte Nationale d'Identité (CNI) + justificatif de domicile de moins de 3 mois

QUELS SONT LES VÉHICULES AUTORISÉS ? • Moins de 3,5 T et 1,90 m : **OUI** • Plus de 3,5 T : **NON** • Plus de 1,90 m : **NON** • Véhicule avec benne basculante : **NON**

QUELLE EST LA FRÉQUENCE DES PASSAGES ? • Illimitée

QUE PUIS-JE APPORTER ?



ENSEMBLE, TRIONS ET RÉDUISONS NOS DÉCHETS !

POUR CONSULTER VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE 2021 ET COMMANDER DES BACS, UNE SEULE ADRESSE GPSEO.FR

POUR TOUTE QUESTION SUR LA GESTION DE VOS DÉCHETS, N° INFOS DÉCHETS : 01 30 33 90 00 DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H

DÉPÔTS SAUVAGES...

LE NOUVEAU FLÉAU DE NOS CAMPAGNES

Nous assistons hélas et de plus en plus fréquemment à la transformation de nos champs, chemins ruraux, bosquets ou taillis en poubelles à ciel ouvert. Ces dépôts sauvages, faits d'individus-particuliers ou professionnels peu scrupuleux- constituent un DELIT qui expose son auteur à des sanctions.

Les dispositions prévues par le Code de l'Environnement prévoient des peines allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Le Code Pénal prévoit également des sanctions : contraventions de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} classe ; à l'instar des dispositions de la loi n°2020-105 du 10/02/2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : amende forfaitaire délictuelle ; immobilisation et mise en fourrière du véhicule utilisé ; instauration d'une responsabilité pécuniaire du propriétaire du véhicule impliqué. Si l'arsenal répressif en matière de dépôts illégaux existe, le plus complexe reste d'en identifier les auteurs. Dans la majorité des cas, les dépôts sauvages sont constitués de déchets de chantier, lesquels sont 4 fois plus importants en poids que les ordures ménagères.

Parmi ces déchets de chantier, on retrouve principalement :

- Les déchets inertes qui ne se décomposent pas et ne brûlent pas (béton, brique, carrelage, enrobé bitumineux, verre plat, terre, gravats...).
- Les déchets non inertes et non dangereux qui pourraient et devraient faire l'objet d'un tri sélectif en vue d'une valorisation (bois non traité, plâtre, palette, pneus, moquette, huisseries,



emballages en bois/plastique, cartons, métaux, PVC, isolant minéral, terre végétale, polystyrène...).

- Les déchets dangereux contenant des substances dangereuses pour l'environnement et/ou la santé (aérosols, bois traité, emballages souillés, peintures, vernis, solvants, hydrocarbures, équipements électriques et électroniques, lampes, matériaux amiantés...).

La réglementation impose un suivi strict et l'obtention d'un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) par son collecteur.

Vous faites réaliser des travaux par une entreprise, quelles sont vos obligations en matière de gestion de collecte des déchets ?

La loi vous considère, en votre qualité de maître d'ouvrage, comme responsable des déchets de votre chantier jusqu'à leur gestion finale. Cette dernière peut être effectuée par vos soins ou par un professionnel (le plus souvent, l'entreprise qui a réalisé vos travaux). Si vous avez chargé l'entreprise d'assurer la gestion des déchets de votre chantier et qu'elle effectue un dépôt sauvage, vous en porterez la responsabilité (sauf à



démontrer que la faute incombe à l'entreprise). Vous encourez alors :

- L'obligation de nettoyer le dépôt sauvage ou d'en supporter le coût de nettoyage
- Une amende pénale pouvant atteindre 1 500 €
- Une sanction administrative pouvant aller jusqu'à 150 000 €.

En tant que particulier, vous supportez la facturation de l'évacuation de vos déchets de chantier par l'entreprise qui a réalisé les travaux. En effet, les déchets générés par les travaux du bâtiment ne sont pas assimilés à des déchets domestiques. Les professionnels n'ont, pour la plupart, pas accès à des déchèteries publiques (sauf rares exceptions). Ils bénéficient d'un réseau de déchèteries privées leur autorisant un accès adapté aux volumes et à la nature des déchets produits. Les solutions proposées aux professionnels sont payantes mais sont garanties d'une bonne gestion des déchets (tri et traitement). **C'est pour cette raison que votre artisan vous refacture cette prestation et il se doit par conséquent de l'effectuer.**

Pour vous garantir lors d'un chantier réalisé par un professionnel :

Avant le démarrage du chantier :

- Assurez-vous que le devis établi par votre artisan mentionne la gestion des déchets
- Vérifiez l'estimation de la quantité de déchets à évacuer et si une solution de traitement est mentionnée.

À la fin du chantier :

- Demander le BSD (lorsqu'il est requis) ou tout justificatif attestant que les déchets ont été traités dans une infrastructure adaptée, légale et agréée
- Payez le montant lié à la gestion des déchets uniquement lorsqu'il vous a été justifié.

Vous êtes artisan du bâtiment, quelles sont vos obligations en matière de gestion des déchets de chantier ?

La réglementation en vigueur prévoit que « le producteur ou le détenteur de déchets est responsable de leur élimination » ce qui engendre, de facto, une obligation de tri des déchets et de traçabilité. Même si vous avez recours à un sous-traitant, en votre qualité d'entrepreneur, vous restez responsable de leur bonne gestion. En cas de non-respect de l'un de ces principes, vous risquez :

- Une amende pénale de 1500 €
- L'immobilisation du véhicule
- Une amende administrative pouvant atteindre 150 000 €
- Une obligation de remettre le site dégradé en état.

En outre, de nombreuses collectivités pratiquent désormais le « **Name and Shame** » (NDLR « Nommer et Faire honte ») en diffusant publiquement l'image et le nom des entreprises responsables des dépôts sauvages, ce qui constitue un risque réel de dégradation de votre image de marque en tant que professionnel.

Pour vous garantir lors d'un chantier en tant que professionnel :

Avant le démarrage du chantier :

- Préparez votre chantier en amont en instaurant un tri obligatoire et en maîtrisant les coûts de gestion des déchets
- Mentionnez sur votre devis une ligne relative à l'élimination des déchets

À la fin du chantier :

- Procédez à l'apport des déchets dans les structures spécialisées dédiées aux professionnels
- Fournissez à votre client le BDS (lorsqu'il est requis) ou tout document précisant le lieu, la quantité et la nature des déchets déposés.

Clients et artisans, ensemble respectons la réglementation pour que notre paysage ne devienne pas une décharge !

NOS SI CHERS DÉCHETS !!!

Depuis le 1^{er} janvier dernier, nous avons tous (ou presque tous...) remarqué du changement dans la collecte de nos déchets avec notamment la disparition de celle des encombrants (qui concerne toutes les communes de moins de 2500 habitants du territoire). Mais si cette situation n'est pas pour nous plaire, elle est, néanmoins, un mal nécessaire.

À la création de la GPSEO en 2016, la collecte des déchets était encadrée par 14 contrats de gestion différents.

Dans un contexte national d'explosion des coûts de gestion des déchets, l'équation à résoudre était, par conséquent, complexe:

- une nécessaire simplification administrative
- une indispensable maîtrise des dépenses
- une fiscalité contenue sans répercussion pour les habitants du territoire.

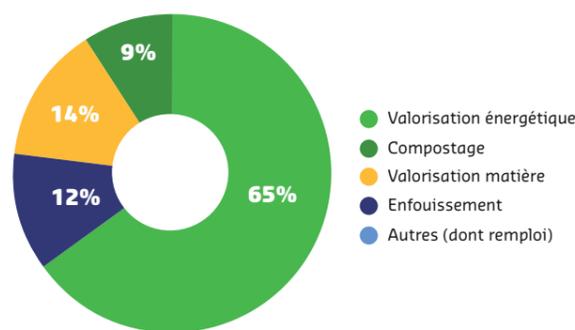
La réorganisation et l'harmonisation des collectes est l'un des leviers mis en œuvre pour y parvenir.

En 2019, la gestion de nos déchets en chiffres, c'est...

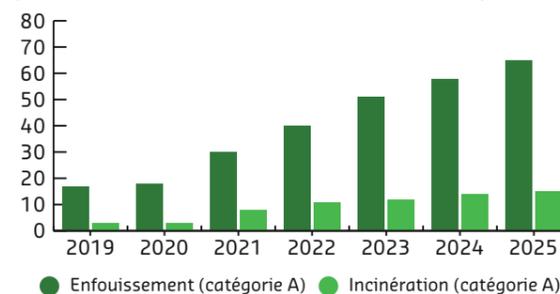
- 50M€ de dépenses de collecte et de traitement (hors coût de structure) ce qui représente 118,37 euros par habitant du territoire...c'est aussi le plus gros budget de la Communauté Urbaine.
- 42% du budget (soit environ 20M€) concerne la seule collecte des déchets
- 107 885 tonnes d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte
- 13 726 tonnes d'emballages recyclables
- 6 761 tonnes de verre
- 10 117 tonnes de déchets végétaux
- 9 280 tonnes d'encombrants

Mais c'est également 750 000 € de dépenses supplémentaires entre 2020 et 2021 et 2,5M€ d'ici à 2025.

MODES DE VALORISATION



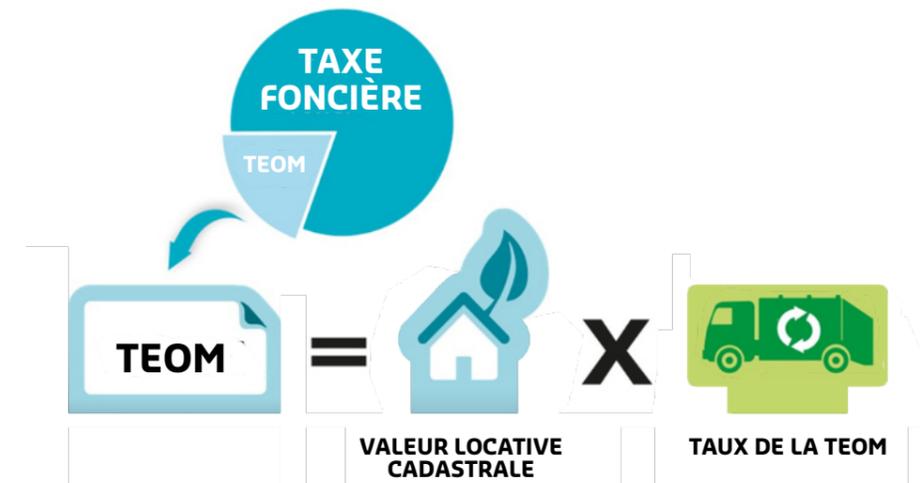
EVOLUTION DE LA TGAP EN EUROS (TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES)



D'ici à 2025, la mise en œuvre de nouvelles mesures relatives au tri et au recyclage combinée à la hausse de la fiscalité sur le traitement des déchets (Taxe sur l'enfouissement et sur l'incinération) imposent aux collectivités une réduction sensible de leur production de déchets à la source.

Cette dernière est indispensable si l'on veut :

- amortir l'impact financier de l'augmentation des coûts de gestion des déchets
- en limiter l'impact écologique.



On parle de hausse de la fiscalité, mais de quoi s'agit-il concrètement?

Les collectivités territoriales ont la liberté de choisir le mode de financement de la gestion des déchets ménagers de leurs administrés, en instaurant au choix :

- une Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (TEOM)
- une Redevance d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères (REOM).

La TEOM est une taxe locale collectée par l'Etat en même temps que la Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

Son calcul prend en compte 2 paramètres :

- la valeur locative du local (retenue à 50%)
- le taux fixé par la commune (à Chapet, ce taux inchangé depuis plusieurs années est de 9,31%).

La TEOM n'est pas une source de profits pour la commune ; ses recettes financent, en partie, le coût de la collecte et du traitement des déchets restant à la charge de la collectivité.

Elle n'est pas incitative car non liée à la quantité de déchets produite.

La REOM, en revanche, correspond au service rendu. Elle est plus incitative lorsqu'elle met en application le principe du pollueur/payeur : on paye alors proportionnellement à ce que l'on jette !

Dans les années à venir et dans ce contexte inflationniste de la fiscalité sur la gestion des déchets, nous devons nous attendre à de nouveaux changements qui bouleverseront irrémédiablement nos confortables habitudes.

Fin de certaines collectes en porte à porte au profit de dépôts en points d'apports volontaires ; réduction de la fréquence des collectes à domicile...

Nous n'avons plus le temps d'attendre et c'est dès maintenant que nous devons changer nos habitudes en consommant autrement... en valorisant au maximum nos déchets produits (compostage des déchets verts ; seconde vie du matériel)... en recyclant tout ce qui peut l'être...

En un mot en devenant vraiment ÉCORESPONSABLES !





STREET ART À CHAPET

C'est par un projet conjoint entre l'Artiste 2H Le Graffeur, le centre de loisirs et l'école que les élèves de CM1/ CM2, ont fait la découverte de ce courant artistique, né aux Etats-Unis vers la fin du vingtième siècle et aussi appelé Art de Rue (même si chacun se plaît à reconnaître que de tout temps le mur a été la 1^{ère} surface d'expression artistique pour l'homme !).

Le temps imparti à ce projet ne permettra évidemment pas aux enfants de maîtriser la gestuelle, les matériaux et différentes techniques, liés à cet art (graffiti, sticker, pochoir, mosaïque, détournement, bombes aérosols, pinceaux) mais bien de faire sa connaissance en découvrant son histoire et en manipulant quelques outils qui lui sont propres.

« VIVRE ENSEMBLE ET CITOYENNETÉ »

C'est sur ce thème, pertinent et fédérateur où chacun se reconnaîtra que s'est déroulé le programme :

- 1/2 journée : présentation et graphisme
- 1/2 journée : réflexion et définition de 2 modèles de fresques,
- 1/2 journée : présentation aux enfants des 2 modèles et choix avec avis consultatif des parents,
- 1/2 journée : réalisation.

À l'issue des trois 1/2 journées et avant de passer à la réalisation, l'artiste graffeur a positionné les différents tracés conçus par



les enfants sur le mur destiné à recevoir la fresque.

Une fois celle-ci terminée, l'artiste a mis en valeur le travail par les contours et les finitions.



78actu

street-art célèbre la fraternité à Poissy

Une fresque autour de la fraternité a été réalisée dans le cadre d'un atelier encadré par le street-artiste 2H Le Graffeur au Collège Les Grands Champs à Poissy (Yvelines).



2H Le Graffeur entouré de Dieynaba Dramé et Carole Mauger qui ont co-piloté le projet d'atelier graffiti au Collège Les Grands Champs à Poissy. (©Le Courrier des Yvelines / Florian Dacheux)



BIOGRAPHIE 2H LE GRAFFEUR

Présentation de l'artiste intervenant

2H Le Graffeur (à prononcer « deux heures ») est un artiste issu du 78 qui pratique le graffiti depuis bientôt 17 ans. Sa proximité avec l'Underground et sa passion du graffiti ont façonné son style simple et efficace. Comme créateur de performances ou intervenant Street Art en milieu scolaire et structures spécialisées lors de ses ateliers d'éveil et de sensibilisation au Street Art, 2H sait capter tout type de public. Il est une cible mouvante qui n'est jamais là où on l'attend. Dans la rue, les terrains vagues, les centres sociaux, hospitaliers et lieux d'exposition, il enchaîne les productions colorées.

2H Le Graffeur c'est :

- Une centaine d'ateliers en centres sociaux et structures spécialisées.
- Des ateliers Street Art depuis 4 ans à Théophile Roussel, l'hôpital de Montesson mais aussi celui de Saint Cloud, Colombes et Nanterre.
- L'organisation du premier festival Street Art à l'hôpital psychiatrique Théophile Roussel Encadrement de 100 patients, soignants et la réalisation d'une peinture de 10 mètres de long sur 4 mètres de haut
- Un atelier graff sur-mesure avec Brain Storming à l'Ehpad de Franconville
- L'organisation du séminaire du Crédit Agricole à la bergerie de Rambouillet
- Des cours de Street Art dispensés au Lycée Les Pierres Vives de Carrières-sur-Seine pour la quatrième année
- De nombreux partenariats : Universal Music, Hard Rock Café, Commissariat de Gennevilliers, Darty France, etc...

Page fan de 2H Le Graffeur : www.facebook.com/2HLeGraffeur

YOGA ET ZENITUDE

Depuis le mois de mars, nos petits Chapetois ont la chance de découvrir le yoga et la relaxation à l'école.

À l'initiative des enseignants des classes élémentaires, j'interviens une fois par semaine dans les classes de Mme Rogé (CP-CE1), de Mme Sahim/Mme Grimoird (CE1-CE2) et de M. Folliot (CM1-CM2). Au-delà des bienfaits que l'on connaît à ces exercices de relaxation (détente, maîtrise de soi, évacuation du stress, gestion des émotions, ...), les enfants découvrent une discipline de façon ludique et éducative. En lien avec leurs enseignants, les séances proposées ont été créées suivant une thématique abordée en classe.

Pour l'ensemble de ces classes, le thème retenu a été « l'espace ». Nous avons donc fait du yoga en compagnie de Thomas Pesquet, à bord de l'ISS, autant d'occasions de réactiver les savoirs et la curiosité de chacun.

J'espère retrouver bon nombre de ces petits yogis à la rentrée prochaine !

Joanna



ILS ONT FAIT CHAPET

Le Chapet que nous aimons tant, c'est en grande partie à eux que nous le devons. « Figures » incontournables du village, ils se racontent aujourd'hui dans les colonnes du Chapetois.

Rémi Ragot



Beaucoup d'entre vous le reconnaîtront tant il est, encore et toujours, présent dans de nombreuses manifestations chapetoises, et pourtant, connaissez-vous l'ampleur de son investissement dans la vie de notre village ?

Elu sur 2 mandats en tant que conseiller, il en effectue un autre en tant que délégué à l'assainissement et aux cours d'eau, créateur du SIGERO qui regroupe les communes des Alluets le Roi et d'Orgeval, il deviendra président du syndicat des eaux.

Je vous invite à aller faire un tour du côté de chez Rémi Ragot. Il nous raconte avec beaucoup de gentillesse et de justesse, car sa mémoire est bonne, son arrivée à Chapet et la place qu'il y a occupée et occupe toujours, même s'il a tranquillement passé les rênes à des plus jeunes, tout aussi investis que lui quand il avait leur âge.

« Je suis arrivé à Chapet en 1973. Marié à Christiane, je suis l'heureux papa de quatre enfants; un garçon puis une fille suivis par des jumeaux, garçon et fille. Ingénieur dans l'électronique, ma carrière en tant que responsable réseau maintenance chez Thomson, m'a permis de voyager, de faire des rencontres très intéressantes, d'enrichir mes connaissances et de les mettre à profit au service de la commune quand le besoin s'en faisait sentir. Effectivement j'ai toujours éprouvé beaucoup de plaisir à m'investir dans mon petit village, n'hésitant pas à y entraîner ma femme et mes enfants.

Dans les années 1975, avec mon ami Roland, tous les deux impliqués dans « la Caisse des Ecoles »,

nous avons organisé la fête de l'école "primaire et enfantine", mais pour nous libérer de la lourdeur administrative, nous avons très rapidement créé l'association « Les amis de la Caisse des Ecoles ».

Le 13 juillet 1977, nous créons l'association du « Comité des Fêtes », Monsieur le Maire en est le Président et Madame Letellier la vice-Présidente. De nombreuses personnes se sont ensuite occupées de l'association (Mme Aliprandi, Mme Rapp, Mr Houis, Mr Huygues) mais à l'origine nous étions cinq : Messieurs Quentin, Ragot, Valet, Jannel, Mottais (trésorier, il fut médaillé par la Mairie le 8 janvier 2006). Cette association avait pour but d'organiser les différentes manifestations sportives, festives ou culturelles et bien évidemment de créer du lien entre tous les Chapetois quelle que soit leur tranche d'âge. Nous avons créé des commissions et ainsi réparti les tâches, nous promettant de proposer au moins une manifestation par mois, et nous n'avons pas chômé car nous ne manquons pas d'idées : soirées dansantes, concerts au Foyer puis à l'Eglise, soirées théâtrales, matinées enfantines et pour les collégiens : sorties avec bus mis à disposition par Ecquevilly ou Les Mureaux (seul le chauffeur était à notre charge), fête de la Saint Denis avec retraite aux flambeaux, feu d'artifice et fête foraine (les forains prenant leur retraite et faute de successeurs, celle-ci sera abandonnée).

Sur proposition d'un des membres de l'association, Gilbert Rougier, création d'une « Foire à tout », qui deviendra : « la Brocante de Chapet ».

D'autres idées surgissent comme :

- L'organisation d'une course cycliste dans les rues du village avec le Vélo Club des Mureaux...l'association

- « Roulez jeunesse » disparaîtra avec le départ de ses animateurs vers de nouveaux horizons,
- L'ouverture de la Bibliothèque de Chapet,
- En 1979, création du « Rallye Pédestre » qui malheureusement s'arrêtera après la vingtième édition !

En 1980, sur proposition de Roland, création d'une « Course Pédestre » de 7 Kms qui, pour sa 3^{ème} édition, deviendra : le « Cross de Chapet » À la 5^{ème} édition, elle passera de 7 Kms à son origine à 10 Kms 200.

À la 16^{ème} édition, elle sera fixée à 10 Kms, mesurés à la roue de géomètre par Lucien et moi-même, afin d'obtenir l'homologation auprès de la FFA, et figurer au catalogue officiel des courses en Yvelines.

Tout en s'adaptant à l'évolution des règlements il est important de noter que cette course, devenue un

rendez-vous incontournable pour tous les sportifs, en sera à sa 39^{ème} édition en octobre 2021 ! Nous attendons la 40^{ème} pour fêter l'évènement comme il se doit !

Rémi nous parlerait bien encore de cette belle et très ancienne tradition des « Compagnons du Dernier Devoir », elle aussi disparue, et qui consistait en un service funèbre organisé généreusement par 6 fidèles porteurs qui conduisaient le cercueil du défunt sur un brancard, de l'église au cimetière.

Il aurait encore tant de choses à nous raconter, mais préfère donner la parole à son ami Roland chez qui nous irons faire une petite visite pour nous parler de l'amicale des anciens combattants, de la FNACA, de la carriole du Père Noël et de tout autre sujet qu'il aura envie de partager avec le Chapetois...

Josiane Fonseca



« Je m'appelle Josiane Fonseca et je suis mariée à Antonio Fonseca avec qui j'ai eu 2 beaux garçons ! Nous sommes venus nous installer à Chapet en 1972, c'est là que nous avons acheté un terrain en 1970, pour y faire

construire une maison adaptée au handicap de Tonio et c'est là que nous avons vu grandir nos enfants.

J'étais infirmière anesthésiste à l'hôpital de Meulan où j'ai fait ma carrière pendant plus de 37 années. J'ai adoré mon métier et surtout les conditions dans lesquelles j'ai pu l'exercer. Nous étions une équipe de 3 filles formidables aux côtés du Docteur Vincent. Ensemble nous avons réussi à créer un climat convivial, familial où la confiance était partagée entre soignants et malades. Lorsque j'ai dû prendre ma retraite à l'âge de 60 ans, j'aimais tellement cette ambiance où le courage, l'optimisme, la fraternité, tous ces sentiments partagés, nous unissaient que j'ai demandé une prolongation de 2 ans exceptionnellement accordée aux anesthésistes, lorsque le médecin et le chirurgien de leur service en étaient d'accord, et je l'ai obtenue !

Le service à l'hôpital était cependant lourd puisque nous devions assurer 48 heures de suite avant de prendre un repos de 2 jours ; et c'est Tonio qui s'occupait des enfants. J'étais de garde la nuit du 18 juillet 1965 lorsque à 6 heures 30 on nous a annoncé

l'arrivée d'un cas très, très grave de personne accidentée ! Je ne le connaissais pas encore, c'était Monsieur Fonseca, triple amputé, qui deviendrait un jour mon mari ! C'est en 1998 que Mme Antin (la doyenne des Chapetois) m'a contactée pour me demander mon aide auprès de la paroisse afin de préparer les cérémonies de deuil. J'ai, très vite, été associée à toutes les cérémonies : deuils, mariages, baptêmes. Un livret avec le déroulement de chaque cérémonie me permettait de construire la messe avec les familles, choisir les textes ou les cantiques, puis d'accompagner le prêtre pendant qu'il officiait. Sacristain au service des « 11 clochers » que compte notre paroisse, je m'occupe de l'Eglise de Chapet avec à mes côtés, Geneviève Lechêne. Toutes les deux, nous veillons à la propreté, au rangement, au chauffage afin que notre belle église soit toujours accueillante. Une messe y est célébrée le mardi, une semaine sur 11, par le Père Damien, pour ceux que cela intéresse la liste des messes est affichée à la porte de l'Eglise. »

Nous remercions Madame Fonseca pour son dévouement et son généreux investissement auprès de la paroisse et de tous les Chapetois qu'elle a servis pendant tant d'années ! Lorsque paraîtra ce numéro de notre magazine municipal, nous l'accompagnerons par la pensée pour souffler ses 85 bougies ! Bon anniversaire Josiane !

Si vous voulez partager une belle leçon de courage, n'hésitez pas à lire : « La rage de survivre » d'Antonio Fonseca ; Éditions Mame ; Collection Raisons de Vivre.

Michel et Françoise Didelet

Pour ceux qui ne les connaissent pas encore, c'est à Michel et Françoise que nous donnons aujourd'hui la parole afin de raconter leur histoire, l'histoire d'une vie à Chapet. Comme plusieurs familles de Chapet, ils ont contribué à faire de notre village ce qu'il est à ce jour ; un lieu de vie agréable, préservé et entouré de champs toujours cultivés, « La campagne » à quelques kilomètres de Paris.

"Je suis né rue de Brezolles à Chapet il y a 83 ans, tout comme ma maman qui y a vu le jour en 1905 dans la maison familiale du grand-père Gustave. Le grand-père était tenancier de l'une des épicerie-bistrot de la Grande Rue; quand c'était la saison, il allait dans les fermes pour « tuer le cochon », moment festif qui permettait à toute une famille de se nourrir une année de la viande mais aussi des pâtés, rillettes, saucisses, saucissons, andouillettes et boudin cuisinés à cette occasion. Le village était alors à vocation agricole et les familles de paysans agriculteurs qui y vivaient, travaillaient la terre et façonnaient le paysage par leurs cultures de légumes, fruits et céréales pour le bétail. Comme il n'y avait pas de tracteur ce sont les chevaux qui participaient aux tâches quotidiennes dans les champs mais aussi dans la vie de tous les jours, par exemple pour aller au lavoir quand la distance était trop grande et ne permettait pas de s'y rendre avec la brouette chargée de linge. À l'époque il y avait trois lavoirs, trois cafés-bistrot et deux épicerie à Chapet.



C'est dans le bâtiment de notre actuelle Mairie que je suis allé à l'école qui comportait deux classes avec plusieurs niveaux, une maîtresse et un maître qui habitaient sur place et faisaient office de secrétaire de mairie. La scolarisation commençait à l'âge de 5 ans et se terminait à



14 ans par le Certificat de Fin d'Etudes. Le matin, au coup de sifflet du maître, il fallait se mettre en rang et lui montrer nos mains. Si elles étaient sales, il était interdit de pénétrer dans la salle de classe, mains et blouses propres étaient les garants du respect que l'on portait à l'Education ! L'école terminée, c'était le travail dans la ferme des parents.

Je me suis marié en 1964, avec Françoise, une jeune fille que je connaissais bien mais qui n'était pas du village puisqu'elle habitait Brezolles côté Vernouillet et nous nous sommes donc installés à Chapet. Françoise, 77 ans, approuve et ajoute : « En 1964, il y avait environ 400 habitants à Chapet. Habitant Vernouillet, j'allais à l'école à bicyclette car il n'y avait pas d'autre moyen de transport. J'ai partagé la tâche dans les champs avec Michel. La terre était prospère et sans avoir à arroser, nous permettait de récolter de très beaux légumes que nous allions vendre aux Halles de Paris puis ensuite de Rungis. En 1977 nous avons dû acheter une pompe pour arroser nos cultures car la pluie manquait et les légumes en souffraient ! »

Grâce à leur amour, ils ont aussi fait croître les statistiques de la natalité en ajoutant deux enfants à la population du village. En plus de sa vie professionnelle et familiale, il faut ajouter à Michel, celle de citoyen : élu conseiller municipal sur 2 mandats, il a travaillé aux côtés de deux de nos Maires ; Monsieur Fauchereau puis Monsieur Ghione.

Après 57 années de vie commune, Michel et Françoise sont les heureux papi et mamie de 4 petits-enfants, ils profitent bien de leur famille, de leur retraite tout en continuant à travailler la terre... pour le plaisir !

Merci Michel et Françoise.



L'histoire du Football Club de Chapet

À l'origine du club, deux amis passionnés de football, Oto Horvat et Jean-Pierre Durand qui désiraient monter une équipe de foot et Claude Janvier, le futur Président de l'association qui accepta de les rejoindre dans cette aventure. Ils ont pu compter sur l'aide précieuse des membres du bureau : Christian Fontin, Jean-Pierre Capanicas, Sylvain Pannetier, Daniel Couhault et Jean-Claude Blanchet, pour créer l'association le « Football Club de Chapet » en 1986. C'est donc une équipe de vétérans à l'origine de la création du club qui débute la saison. Le village ne disposant pas de son propre terrain de sports, c'est grâce à la générosité des villes de Bazemont et Aubergenville que les joueurs ont pu commencer à s'entraîner.

Le but de l'association était de relancer le football à Chapet et d'élargir rapidement l'offre aux jeunes. La construction du stade de Chapet a facilité la création d'équipes de poussins (8-10 ans), de pupilles (10-12 ans) et de minimes (12-14 ans). Les membres du bureau et les bénévoles, qui se sont investis dans ce projet, ont pu compter sur le soutien des sponsors pour équiper les joueurs.

Les efforts de chacun ont été largement récompensés car les équipes ont brillé par leurs résultats en championnat, pour le plus grand plaisir des supporters. Le club organisait un tournoi annuel sur son stade avec un grand barbecue qui rassemblait les petits comme

les grands. Les familles des joueurs y passaient un agréable moment autour du sport.

L'association était bien plus qu'une société sportive : elle a su dynamiser la vie du village en proposant des dîners dansants dont la célèbre « choucroute » qui avait lieu au Foyer Rural chaque année et qui remportait un franc succès. Elle rassemblait les joueurs et leurs familles, les Chapetois et de nombreux habitants des communes voisines. Les recettes enregistrées lors de ces manifestations aidaient au financement du fonctionnement du club.

Geneviève Lechêne répondait présente à chaque soirée organisée par le club et participait activement au service lors de ces événements. Geneviève qui aime rendre service et être au contact des personnes, appréciait ces moments de convivialité. C'était l'occasion pour les Chapetois de se rencontrer et de participer à la vie du village.

C'est grâce à l'engagement de tous ces hommes, femmes, jeunes, bénévoles, supporters, sponsors, familles d'adhérents que le club a offert tous ces beaux moments sportifs pendant près de 15 années. Nous en profitons pour les remercier chaleureusement pour leur dévouement et leur participation active à la vie du village durant cette période.

ÇA CHAUFFE À CHAPET

Quoi qu'on en dise, la curiosité n'est pas toujours un vilain défaut...
C'est elle qui m'a permis de rencontrer Grégory et Christophe VACOSSIN,
les deux patrons de la société C2GBois Energie située à l'entrée du village.



il sera ensuite transformé en granulés et/ou bûches densifiées totalement "écologiques" capables pourquoi pas, à terme, d'alimenter des chaufferies biomasses. Dans ce projet, l'économie circulaire vertueuse prend tout son sens :

- une production locale de matière première qui valorise les sols en les dépolluant ;
- une transformation de la matière brute en produit fini effectuée sur place (c'est à cet effet, qu'a récemment été construit le grand hangar visible depuis la route) ;
- une utilisation d'un produit totalement écologique par les particuliers et/ou les collectivités du territoire.

Début 2012, les deux frères se lancent dans une belle aventure en s'implantant sur Vernouillet puis en 2018 en installant leurs infrastructures à Chapet. Chacun d'eux abandonne son secteur d'activité pour s'associer dans une entreprise de vente et livraison de bois de chauffage de qualité. Car pour eux, il ne s'agit pas de proposer n'importe quel produit ; leur bois est issu uniquement de production française. Il est coupé, fendu, écorcé puis séché durant une semaine en étuve. Cette transformation le rend particulièrement sec, non polluant et lui confère des qualités de combustion exceptionnelles (30% de rendement supplémentaire ; rapidité de la montée en température).

La politique de la "maison" est on ne peut plus claire : respecter au maximum l'environnement en adoptant un comportement écoresponsable. Dans cette optique, Grégory et Christophe sont particulièrement rigoureux quant au choix de leurs partenaires et vont bientôt se lancer un nouveau défi en partenariat avec Marc Surgis, agriculteur à Vernouillet. Ce dernier plante et récolte du miscanthus sur ses terres, réputé pour ses vertus dépolluantes sur les sols ;

Lorsque Grégory et Christophe parlent de leur métier, ils évoquent d'une même voix :

- leur indispensable polyvalence... l'un comme l'autre doivent savoir tout faire et être partout à la fois.
- leur complémentarité... l'un travaille volontiers du bureau lorsqu'il le peut tandis que l'autre préfère le terrain.
- leur rigueur dans la qualité du produit proposé et du service rendu.
- leur nécessaire patience... face aux exigences des clients et aux nombreuses incivilités du quotidien.
- leur passion... présente dans chacune de leurs phrases, tout comme leur profond respect de la nature.

Alors oui...je vous confirme que la curiosité peut parfois conduire à faire de belles rencontres avec des gens qui par leurs projets et leurs actions rendent l'avenir meilleur !

CÉRÉMONIE DU 19 MARS



Un hommage à la mémoire des victimes et des combattants de la guerre d'Algérie...
Un moment de partage tout en émotion, en pudeur et en authenticité...

Un traditionnel discours officiel mais surtout un témoignage intime et poignant de la part de Monsieur Le Maire évoquant, en quelques mots, la participation de son papa à ce conflit. Ses paroles empreintes de sincérité ont fait écho en chacun des participants présents.

LES 20 ET 27 JUIN ÉLECTIONS

Cette année sera marquée par un double rendez-vous électoral :

- Les élections régionales dans le cadre desquelles nous allons élire nos représentants au niveau de la Région Ile de France
- Les élections départementales qui vont nous permettre de désigner nos représentants à l'échelle du Canton.

Les électeurs de Chapet dépendent du canton de Meulan qui regroupe 10 communes : Chapet, Ecquevilly, Evécquemont, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Les Mureaux, Meulan en Yvelines, Mezy-sur-Seine, Tessancourt sur Aubette et Vaux-sur-Seine.

Cette année, compte tenu du contexte sanitaire lié à la crise Covid, il y a eu deux bureaux de vote à Chapet au Foyer Rural, un pour chacun des scrutins. Un maximum de mesures de précaution a été mis en œuvre de manière à assurer la sécurité de tous.

42 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX élus pour 6 ans dans les Yvelines

LEURS MISSIONS

Solidarité



Aménagement du territoire



Culture, sport, éducation



209 CONSEILLERS RÉGIONAUX élus pour la région Ile de France

LEURS MISSIONS



CHAISES MUSICALES AU CONSEIL MUNICIPAL



Suite aux démissions successives de leur poste de conseillère municipale pour convenances personnelles, Mesdames Giraud Sophie et Martin Quennehen Héléne sont remplacées par Messieurs Lechêne Franck et Legraverend Sébastien.

Nous remercions Sophie et Héléne pour leur implication durant cette première année de mandat et souhaitons la bienvenue à leurs successeurs au sein de l'équipe municipale.



LA RENARDIÈRE BAISSE LE RIDEAU...

Chacun d'entre nous connaît ce « local » mis à la disposition des adhérents de l'association « Le Temps Libre ». Le poids des ans, les multiples dégradations, volontaires ou non, ont eu raison de l'état de cette salle qui n'est désormais plus en capacité d'accueillir du public en toute sécurité. Monsieur Le Maire a informé les responsables de l'association de la fermeture immédiate du local ; l'ensemble des adhérents a été avisé dans le même temps. Il n'est, bien évidemment, pas question de fermer définitivement ce local sans chercher à trouver de solution de remplacement temporaire, dans un premier temps, puis pérenne. C'est pourquoi, lorsqu'un retour à la normale des conditions sanitaires sera possible, les activités en intérieur de LTL (jeux de société, de cartes, loto) pourront se dérouler à l'intérieur de la salle du Foyer Rural. La municipalité travaille déjà à un nouveau projet d'implantation à substituer aux équipements actuels. Il faudra un peu de patience à chacun mais le jeu en vaut, à coup sûr, la chandelle !

TÉLÉTHON 2020, TOUJOURS PLUS FORTS ENSEMBLE !

La collecte du Téléthon 2020 a rapporté **77 298 024 euros au plan national.**

La générosité des Chapetois dans le cadre de la vente des bougies de Noël par les bénévoles de Chapet'île a contribué à cette réussite collective. La prochaine édition se déroulera les 3 et 4 décembre prochains. Chapet répondra bien sûr présent, mais pour ce faire, **NOUS AVONS BESOIN DE CHACUN DE VOUS !**

Vous avez des idées de challenge sportif, de fil rouge, d'animations de toute nature, mobilisez-vous dès maintenant et contactez-nous sur :

mairie@chapet.com ou chapetille@gmail.com



ASSOCIATIONS, PROFESSIONNELS, INDÉPENDANTS CHAPETOIS...

Vous souhaitez vous faire connaître et donner plus de visibilité à votre activité... Participez à la **" FÊTE DES FORCES VIVES DE CHAPET "** le samedi 4 septembre prochain. Contact : mairie@chapet.com



POUR DESCENDRE, DEMANDEZ L'ARRÊT !

À compter de la rentrée prochaine, Chapet va bénéficier d'un nouveau service : le Transport À la Demande (TAD) mis en place par Ile de France Mobilités. Celui-ci vous permettra de réserver un moyen de transport (mini-bus) pour les dessertes locales à l'heure de votre choix. Ce dispositif vous sera présenté plus en détail dans les mois à venir ; en attendant, en voici les grands principes : un Transport À la Demande... oui mais...

POUR QUI > Ce service est ouvert à tous : actifs, scolaires, seniors...

QUAND > Le TAD circulera toute l'année, du lundi au samedi, de 9h à 18h. La réservation de votre trajet s'effectuera au moins 1 heure à l'avance en contactant une centrale régionale de réservation.

OÙ ? > Le TAD assurera une desserte zonale entre des points d'arrêts prédéfinis.

COMMENT ? > De petits véhicules aux couleurs de la Région vont assurer un service de transport complémentaire aux lignes régulières pour 8 communes ne disposant pas d'offre de transport en journée.

COMBIEN ? > Le déplacement sera facturé sur la base de la tarification francilienne (Ticket+ à 1,90 €). Chaque véhicule disposera d'un système de billettique embarqué.

PFIZER, ASTRA ET CIE

Depuis le début de la campagne de vaccination, les élus de Chapet n'ont pas ménagé leurs efforts pour permettre aux Chapetois, éligibles (critère de l'âge) et désireux d'être vaccinés, d'obtenir un rendez-vous au centre de vaccination des Mureaux.

- Réunions téléphoniques hebdomadaires avec les responsables du secteur
- Recensement des récipiendaires
- Courrier d'information
- Appel téléphonique de chaque potentiel bénéficiaire
- Prise de rendez-vous
- Accompagnement au centre de vaccination (avec mise en place d'un mini-bus pour assurer le transport de nos aînés non véhiculés).

Oui vraiment, le maximum a été mis en œuvre, malgré un calendrier extrêmement contraint, pour que la vaccination des Chapetois soit optimale.



CHAPET NE BOTTERA PAS EN TOUCHE ET ENTEND BIEN TRANSFORMER L'ESSAI...



Il y a quelques mois, Monsieur Olivier Hamel, jeune retraité chapetois amoureux et adepte du ballon ovale, a contacté les élus en vue de leur proposer la création d'une école de rugby intercommunale Chapet/Verneuil sur Seine/Vernouillet. Celle-ci serait sous l'égide du RCSO (Rugby Club Seine et Oise) et proposerait une initiation (douce) au rugby aux jeunes de 5 à 14 ans dès la rentrée scolaire prochaine. Un stage de découverte gratuit durant les vacances de printemps a, malheureusement, dû être annulé en raison du durcissement des conditions sanitaires. Il visait à initier les enfants, filles et garçons, et à susciter chez eux l'envie de pratiquer ce sport. La route est encore longue mais nous continuons, néanmoins, à œuvrer pour que ce projet puisse se concrétiser. Il reste notamment à trouver un terrain disponible pour les entraînements hebdomadaires, ce qui est loin d'être facile. Nous ferons le maximum pour que cette nouvelle activité puisse voir le jour et pour que les belles valeurs de ce sport se déclinent « à la Chapetoise ».

TU VIENS D'AVOIR 16 ANS... PENSE AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE !



Fille ou garçon, tu viens de fêter tes 16 ans, tu as désormais 3 mois après ta date anniversaire pour te faire recenser auprès de la mairie de Chapet. (NB : cette limite d'âge est repoussée à 25 ans pour les personnes devenues françaises). C'est toi qui doit venir en personne pour accomplir cette démarche, tes parents ne peuvent pas le faire à ta place ; néanmoins, ils peuvent t'accompagner si tu le souhaites. Cette formalité administrative a été rendue obligatoire par les décrets n°98-180 du 17/03/1998 et n°2002-446 du 29/03/2002 qui ont modifié le Code du Service National. Une attestation de recensement te sera délivrée.

Elle te permettra de t'inscrire à certains concours ou examens et notamment à celui du permis de conduire. **Alors n'oublie pas... le recensement dès 16 ans, c'est une toute petite formalité que tu dois accomplir car elle te facilitera bien la vie !**

FLEURISSEMENT DANS NOTRE VILLAGE



Au printemps, les oiseaux chantent, les arbres bourgeonnent, les fleurs colorent la nature, les animaux sont amoureux et le soleil illumine nos journées. C'est la saison du renouveau et nos services techniques plantent dans les jardinières du village de nombreuses fleurs telles que des géraniums lierres, des géraniums zonal, des œillets d'Inde, des roses d'Inde, des surfinias, des gauras, des tabacs d'ornement, des pétunias, des cannas, ou encore de la sauge bleue... Nous les remercions chaleureusement d'égayer ainsi notre cadre de vie.

Chacun d'entre nous peut participer à embellir le village en fleurissant sa maison avec des jardinières sur ses fenêtres ou des plantes devant chez soi. **Un village fleuri est la récompense de l'engagement de chacun. Alors n'hésitons pas !**



À VÔT'BON CŒUR !



Comme vous le savez tous, Chapet essaye au maximum de porter haut et fort les valeurs du sport, du dépassement, de la solidarité et de l'effort.

Dans le cadre de la 39^{ème} édition du Cross de Chapet qui aura lieu le dimanche 10 octobre prochain, nous faisons appel à chacun de vous pour que cet évènement local soit une vraie réussite :

- à vous, habitants de Chapet, nous avons besoin de bénévoles pour préparer (la veille) et encadrer la manifestation le jour J
- à vous, acteurs économiques du territoire, nous en appelons à votre générosité. Vous pouvez nous aider financièrement sous forme de sponsoring classique avec

aposition de votre marque/logo sur les supports de l'évènement (dossards ; banderoles...) ou sous forme de dons à offrir aux coureurs (maillots ; en-cas ; boissons ; médailles...).

La Mairie s'engage à mettre à l'honneur toutes les entreprises contributrices sur ses différents supports de communication.

Merci à tous de nous aider à continuer de faire de Chapet, un village sportif, dynamique et convivial !

LE COMPTOIR DE CHAPET POURSUIT SON ACTIVITÉ MALGRÉ LES CONDITIONS SANITAIRES PARTICULIÈRES

Le local dédié (salle des associations derrière la Mairie) nous permet maintenant de proposer des produits directement à l'Épicerie !



En plus des fruits et légumes BIO (Ferme de la Haye), de la viande BIO (Ferme des Limousines), de la volaille (Ferme de la Couture), des laitages BIO (Y'Grec) et du pain (Tendres Epis) distribués le samedi, nous avons en stock des pâtes BIO au blé complet (Pâtes'Atras), du jus de pommes BIO (Vergers Godefroy), de nombreuses bières BIO (Volcelest), du vin rosé, des lentilles et de l'huile de Colza (Ferme de Pontaly), du miel (Rucher d'Alexandre), des biscuits (Les Deux Gourmands), du café BIO (Pfaff), du thé et tisanes BIO (Li-Oy Tea) et même des lingettes nettoyantes (Clair'ette Astuces) made in Chapet ! Le pain BIO (Epis et Pains) est toujours livré le mercredi.

Nous commandons également toutes les 2 à 3 semaines du fromage du Jura (Fromagerie des Côteaux des Seilles) !

ALERTE NOUVEAUTÉS !

Nous proposons également des conserves de poissons directement à l'Épicerie (Conserverie de Penmar'ch), du délicieux flan (Boulangerie de Cappeville) et du fromage de chèvre (Ferme Le Chant des Meules) tous les mois.

Désormais, vous trouverez également sur nos étagères : huile d'olive, pois chiches, conserves de canard et sur commande viande et charcuterie de porc. Et nous vous réservons bien d'autres surprises.

L'Épicerie est participative, alors si vous connaissez des fournisseurs susceptibles de rejoindre l'aventure nous sommes disponibles et à l'écoute (directement à l'Épicerie aux horaires d'ouverture ou par mail : lecomptoirdechapel@gmail.com).

Nous recherchons également des jardiniers susceptibles de nous aider à développer un potager participatif afin de produire nous-mêmes nos légumes ! Nous avons également besoin de jeux de jardins pour enfants !

L'Assemblée Générale aura lieu le 9 juillet à 18h30, l'occasion de passer un moment convivial et d'échanger sur la vie de l'association.

En espérant que nous pourrions bientôt nous retrouver, prenez soin de vous et de vos proches !

Le Comptoir de Chapet



CETTE ANNÉE ENCORE CHAPET'ILLE EST CONTRAINT DE LIMITER SES ANIMATIONS FESTIVES

À l'heure d'aujourd'hui nous sommes encore dans l'incertitude, nous ne pouvons donc pas garantir le programme des prochains événements. Par ailleurs, nous avons repoussé l'Assemblée Générale dans l'espoir qu'elle puisse se tenir en présentiel.

Mais la crise sanitaire se prolongeant, nous serons peut-être obligés de la réaliser en visio-conférence ou en comité restreint. Nous ne manquerons pas de vous en informer rapidement.

En revanche, le 39^{ème} cross de Chapet que l'on attend tous les ans avec impatience est fixé le 10 octobre 2021. Alors si on y pensait déjà et que l'on se disait que ce serait encore possible cette année ?

Nous, on y croit et souhaitons même y apporter quelques améliorations et nouveautés.

Pour cela nous avons besoin de vous !

Vous les parents, vous les enfants, vous les coureurs et bien sûr vous les bénévoles (signaleurs, ravitailleurs, photographes, ...).

Le cross de Chapet est une équipe et sans vous rien n'est possible !

Contactez-nous au 06 79 95 74 40
ou par mail chapetille@gmail.com

APPEL À TÉMOINS

L'année prochaine (en 2022) se déroulera le 40^{ème} Cross de Chapet. Afin de marquer cet anniversaire, nous rassemblons dès maintenant les meilleurs ou plus mauvais souvenirs et les archives (photos, affiches, bulletins d'inscriptions, résultats, etc ...) des personnes ayant participé aux courses ou à l'organisation des précédentes éditions. Si vous en êtes, merci de nous contacter.

Nous réaliserons une rétrospective de l'incontournable "Cross de Chapet".

Appeler nous au 06 79 95 74 40
ou par mail chapetille@gmail.com

Chapet'illement



Le Bureau

L'ÉCHAPÉE QUELLE ANNÉE !

Avec ce satané virus, les cours ont été rythmés par un peu de présentiel à l'automne et surtout des cours en visio, assurés par notre fantastique Aline, toujours présente et le sourire aux lèvres !

Merci à vous tous, nos fidèles adhérents, qui avez répondu présents autant que vous le pouviez devant vos écrans. Bravo également aux plus jeunes pour avoir participé aux défis proposés.

Les cours ont maintenant repris "pour de vrai" pour la fin de saison ! N'oublions pas de remercier chaleureusement l'équipe du Centre de Loisirs : grâce à elle, les petits Chapetois peuvent participer aux cours tout au long de l'année. ☺

PREMIÈRE NOUVEAUTÉ : Inscrivez-vous à nos stages de Rentrée !

L'Échappée vous propose les stages suivants.

Chaque stage est composé de 3 séances d'1h au tarif de 35 €

Les **lundi 6, mardi 7 et mercredi 8 septembre** au Foyer Rural de Chapet :

- Eveil/Initiation (de 4 à 6 ans) : de 17h30 à 18h30
- Ados (à partir de 11 ans) : de 18h45 à 19h45
- Adultes : de 20h à 21h

Pour la saison prochaine, nous serons présents à la «**Forum des Forces Vives de Chapet**» le **samedi 4 septembre** avec **plein de nouveautés pour chacun** ☺

Venez nous rencontrer !

Puis, les cours reprendront pour la saison 2021/2022 à partir du **mercredi 15 septembre** aux heures habituelles durant la période scolaire :

- Éveil/Initiation (4 à 6 ans) : mercredi de 10h à 11h
- Enfants (7 à 10 ans) : mercredi de 11h à 12h
- Ados (à partir de 11 ans) : jeudi de 18h30 à 19h30
- Adultes : jeudi à 20h à 21h30

Renseignements et préinscriptions :

06 15 61 80 26 (Anne-Lyse) ou echapee.danse@yahoo.fr



Le Bureau

LE TEMPS LIBRE

Bonjour à tous

Nous pouvons, depuis jeudi 6 mai, réouvrir notre section pétanque sur le terrain derrière le foyer pour la plus grande joie de nos pétanqueurs qui n'ont pas hésité à braver le mauvais temps.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer le jeudi de 14h à 17h et peut-être à agrandir notre famille du LTL.

En septembre, nous comptons reprendre notre activité : cartes et divers jeux de société mais aussi loto, tournoi de pétanque, repas dansants...

Merci à tous nos adhérents pour leur fidélité malgré le contexte actuel.

Nous espérons vous revoir très vite !



Le Bureau

LIRE À CHAPET

Sachez qu'au sein de votre village, se trouve un endroit fort sympathique qui est la bibliothèque, vous pouvez venir y chercher des livres, en déposer aussi, nous sommes preneurs.

Bonjour à tous,

Une équipe accueillante vous attend le **MERCREDI** de 10h à 11h30 et le **SAMEDI** de 10h à 12h (et oui on rallonge un peu pour les lève-tard).

DEVENEZ ADHÉRENTS !

- Adultes et Adolescents : 12€ soit un euro par mois.
 - Enfant jusqu'à 12 ans 6€ (gratuit si scolarisé à Chapet).
- Pas de quantité limite de livres d'emprunt !!!

Nous avons régulièrement des nouveautés.

Voici nos dernières acquisitions :

- *L'énigme de la chambre 622* de Joël Dicker
- *La vie est un roman* de Guillaume Musso
- *Rien ne t'efface* de Michel Bussi
- *L'anomalie* de Hervé Letellier
- *Trois* de Valérie Perrin
- *Trois vœux* de Liane Moriarty
- *La vie secrète* de Danielle Steel
- *La datcha* de Agnès Martin-Lugand

Devenez acteur au sein de votre bibliothèque, lancez des idées, posez des questions. Devenez « critique littéraire », donnez votre avis.

Nous vous encourageons à écrire soit par mail vamaillet61@gmail.com ou sur papier libre (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie) votre avis sur les livres que vous aurez lus, donnez un retour qu'il soit positif ou non sur vos lectures.

Vos retours paraîtront en ligne sur la page de Lire à Chapet et aussi dans le Chapetois.

Vos billets d'humeurs pourront donner des idées de lectures, permettre de découvrir certains auteurs, encourager les échanges et donner envies aux Chapetois de pousser la porte de leur bibliothèque, de venir s'inscrire et aussi pourquoi pas de participer concrètement à la vie de la bibliothèque.

Nous avons besoin de BÉNÉVOLES LECTEURS

Dès que la situation sanitaire le permettra, nous relancerons les apéros littéraires.

Nous avons hâte et dès que ce sera possible nous communiquerons pour que ces moments conviviaux puissent avoir une vraie place dans la vie de notre village. Nous avons à cœur de donner une vraie place à la bibliothèque.

À très vite, les membres du bureau.

NOTRE 1^{ère} CRITIQUE LITTÉRAIRE ET SON RETOUR DE LECTURE *L'anomalie*, d'Hervé Le Tellier, Prix Goncourt 2020



Si « L'anomalie » est un thriller, c'est surtout, et avant tout ce qu'on peut appeler un OLN (Objet Littéraire Non Identifié) L'expression n'est pas de moi. C'est décalé, c'est quasiment indescriptible.

10 mars 2021, un avion ralliant Paris à New York est pris au piège au sein d'un monstre, un cumulonimbus fait de foudre, de grêle et de rafales. Cinq minutes de chute libre, quand l'enfer prend fin de façon miraculeuse. Sauf que l'Anomalie se produit cent jours plus tard, quand le même avion réapparaît au même endroit, avec à son bord les mêmes

membres d'équipage et les mêmes 240 passagers. Quel suspense. Le mystère de cette réapparition tient le lecteur en haleine, et l'on prend du plaisir à suivre les gouvernements, scientifiques et religieux de par le monde, désireux d'expliquer ce phénomène de manière logique... ou non !

Nous suivons l'histoire d'une dizaine de personnages, leur vie avant l'Anomalie, puis la découverte de cette autre Soi, en tous points similaire. C'est un livre qui interroge, qui fait réfléchir, qui scotche.

Alors bienvenue à bord, accrochez votre ceinture et attention aux turbulences !



LA SALADE COCKTAIL

CREVETTES, AVOCAT ET PAMPLEMOUSSE

Préparation

Découpez en dés les avocats et réservez-les dans un bol. Tranchez le pamplemousse en segments ou en rondelles selon vos préférences. Découpez également en dés la mangue et l'ananas, émincez le céleri et décortiquez les crevettes.

Dans un saladier, mélangez la mayonnaise avec le ketchup. Ajoutez la sauce Worcestershire et le jus de citron puis salez et poivrez.

Dans un grand plat de service, déposez les feuilles de chêne et ajoutez le pamplemousse, les crevettes, les dés d'avocats, de mangue et d'ananas, le céleri émincé et ses feuilles.

Assaisonnez avec un peu d'huile d'olive et de vinaigre balsamique blanc et salez à la fleur de sel. Vous pouvez également ajouter un peu de poivre.

Terminez avec la mayonnaise en la servant à la poche ou à part.

Les ingrédients pour 4 personnes

- 16 crevettes roses cuites et décortiquées
- 1 petite salade feuille de chêne lavée et effeuillée
- 2 avocats épluchés et coupés en 2
- 1 pamplemousse rose épluché à vif
- 1 mangue épluchée et coupée en dés
- 3 tranches d'ananas coupées en gros dés
- 1 branche de céleri émincée + les feuilles pas trop vertes (de côté)
- 5 cl de vinaigre balsamique blanc
- Huile d'olive
- Fleur de sel

Mayonnaise cocktail

- 4 cuillères à soupe de mayonnaise bien ferme
- 3 cuillères à soupe de ketchup
- 1 cuillère à café de sauce Worcestershire
- Le jus d'½ citron jaune
- Sel fin et poivre du moulin



SAUMON FUMÉ

SUCRÉ/SALÉ

Préparation

Parer les tranches de saumon : les égaliser après avoir, si nécessaire, retiré la partie sombre amère. Le disposer à plat, côte à côte dans le plat de service (de préférence plat et rectangulaire)

Glacer les tranches à l'huile d'olive avec un pinceau.

Préparer le ou les fruits choisis (car on peut mélanger) en les taillant en fines tranches à l'aide d'une mandoline.

Concasser finement les cerneaux de noix.

Émincer très finement l'échalote.

Disposer les lamelles de fruits sur le saumon.

Pulvériser un film de vinaigre de Xérès sur la préparation.

Répartir également la ciboulette finement hachée ainsi que l'échalote.

Arroser la préparation avec quelques gouttes de vinaigre balsamique.

Enfin répartir quelques grains de sel de Guérande ainsi que la noix concassée (pour le croquant).

Ingrédients pour 4 personnes

- 8 tranches de saumon fumé (prétranché)
- Au choix : 1 kiwi ou 2 brugnons ou 1 pomme ou 1 poire (les fruits devront être murs, pour le bon goût, mais assez fermes pour être découpés.)
- Huile d'olive
- Vinaigre de Xérès + vinaigre balsamique
- 1 échalote rose
- 1 bouquet de ciboulette
- Poivre du moulin
- Fleur de sel de Guérande
- 4 cerneaux de noix concassés



Benoît de Laurens

HISTOIRE DE LIEUX-DITS, HISTOIRE DE VILLAGE

Avec 67 lieux-dits et 95 voies différentes, Chapet ne manque pas de poésie. À découvrir avec gourmandise.



L'arbre de la Liberté

L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

À Chapet, comme dans de nombreuses communes de France, des arbres de la liberté ou arbres de la Révolution ont été plantés en 1789.

À Chapet l'arbre avait été planté à l'emplacement du parking devant la Mairie, il n'a pas survécu, il est mort après la dernière guerre. En 1989, à l'occasion des fêtes du bicentenaire de la révolution, les enfants de l'école arborant le bonnet phrygien ont planté un cèdre bleu au lieu-dit la Barbacane à l'entrée de Chapet. Il s'est depuis épanoui en majesté.

Il y a aussi à Chapet un chemin de la Liberté, celui qui est dans la continuité de la rue de la Grève, là où nous avons tiré le feu d'artifice. La Liberté est la faculté d'agir selon sa volonté, en fonction des moyens dont on dispose sans être entravé par le pouvoir d'autrui.

À méditer donc à chaque fois qu'on passe devant ce cèdre magnifique où qu'on emprunte le chemin !



Chemin de la chambre des feignants

CHEMIN DE LA CHAMBRE DES FEIGNANTS

Vous êtes nombreux à l'emprunter à pied, à vélo ou à cheval sans le connaître. C'est le chemin qui relie le chemin de la Liberté au carrefour de la demi-Lune sur la route de Chapet à Brézolles. On se perd en conjectures sur l'origine de ce nom. Première hypothèse, le Marquis de Fresnes, propriétaire du domaine d'Ecquevilly, qui couvrait Chapet au XVII^{ème} siècle avait fait réaliser par les paysans un mur pour délimiter son domaine. Ceux-ci, ayant mis très peu de cœur à l'ouvrage, réalisèrent un travail bâclé et de médiocre facture. Deuxième hypothèse, l'une des extrémités du

chemin aurait correspondu dans le passé à une terre laissée à l'abandon, par manque de courage de son exploitant : un vrai bordel. Oui, avant d'avoir la signification qu'on lui prête aujourd'hui, le bordel qualifiait, au Moyen-Âge une terre laissée à l'abandon !

Une troisième hypothèse pourrait provenir du fait que des ouvriers agricoles quittaient leur travail par le chemin de la Liberté pour aller se reposer dans la boucle du mur, bien à l'abri des regards... Une vraie petite chambre de feignants.

Personnellement je penche plutôt vers cette dernière hypothèse. Après tout n'avons-nous pas la liberté d'être feignant ?

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ & PASSEPORTS... MODE D'EMPLOI

Les demandes de CNI et de passeport se font en remplissant une pré-demande sur les sites : ANTS ou Service-Public.fr Vous devrez ensuite vous rapprocher d'une des 34 Mairies à disposition dans les Yvelines.

ATTENTION
Pensez à bien noter ou conserver le document indiquant le numéro de la pré-demande qui vous sera demandé lors de votre rendez-vous.



LE « JEFEKOI »

DE LA DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- QU'EST-CE QUI CHANGE ?**
- Simplification des démarches
 - Pré-demande en ligne depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone
 - Fin du formulaire papier

- QUAND ?**
- Pour toutes les demandes à compter du 08 novembre 2016

- QUI EST CONCERNÉ ?**
- Toute personne voulant faire une demande de CNI
 - Demande initiale, renouvellement de CNI, nouvelle demande suite perte ou vol

- COMMENT FAIRE MA PRÉ-DEMANDE ?**
- Je me connecte sur le site ANTS ou sur service-public.fr
 - Je crée mon compte en ligne
 - Je peux acheter un timbre fiscal dématérialisé
 - Je remplis le formulaire de pré-demande
 - Je conserve précieusement le numéro de ma pré-demande
 - Je prends rendez-vous en ligne dans l'une des 34 mairies des Yvelines équipée du dispositif de recueil des demandes

Mariage

BIAZZO Camille et **ROULANCE** Grégory 12/06/2021

Naissances

O'SHEA Adeline, Joyce 04/05/2020
AZEVEDO MARTINS Wayatt 12/06/2020
CHASTAGNER Léo, François, Dominique 06/08/2020
MALHERBE LIMA Nina, Suzanne 24/11/2020
SOUSA Giulian, Jean-Marie, Fernando 06/04/2021
BOUTBOUL Alec, Pierre 11/03/2021



Pacs

GERARD Laura, Jennifer, Aurélie et **BERTOU** Alexis, Laurent, Jacques 07/10/2020
BENTO Sandy, Alexandra et **LAVEYNE** Julien, Laurent 07/11/2020
FORESTIER Sarah, Véra, Emilie et **SOUSA** David 30/01/2021

Décès

ABRY épouse DESMAREZ Eliane, Marie 15/01/2020
BERNIER Michèle 20/03/2020
BINON Yves, Adolphe, Gustave 07/04/2020
GHIONE Marc 25/10/2020
PETIT épouse GHIONE Léone, Paulette 30/10/2020
FOURNIGAULT Claude, Eugène, Anatole 19/03/2021

TRIBUNE LIBRE

Chers Chapetois,

Tribune libre est un vecteur de communication où notre équipe (l'opposition) pourra, à chaque parution du Chapetois, s'exprimer à propos de sujets importants et impactants liés à notre bon village. Voici les éléments que nous souhaitons aborder.

Nous sommes favorables à la modification du plan de circulation dans Chapet. Cela permettrait d'offrir des places de stationnement supplémentaires grâce à des voies à sens unique (exemple : le début de la rue de Brezolles). Même si le Maire considère les stationnements sur les trottoirs comme une fatalité, nous restons persuadés qu'il existe des solutions.

Chapet n'a toujours pas de projet d'itinéraires cyclables. Rédiger des propositions et les soumettre à GPSO ainsi qu'au Département nous paraît plus opportun que d'attendre une avancée de leur part. Notre rôle à tous est d'être proactifs sur ce point, sinon rien ne bougera.

Nous sommes attristés que les équipements municipaux de loisirs soient laissés à l'abandon. Notre demande de remise en service du terrain de football et des courts de tennis a été refusée. Monsieur le Maire nous a avertis qu'il ne mettrait pas un centime tant que la Préfecture ne règlera pas les problèmes de sécurité sur le secteur du stade, dont acte.

La révision du PLUI et notamment de l'OAP du Mitan nous semble incontournable pour éviter des constructions

d'immeubles de 12 mètres de hauteur. Sans doute utilisez-vous la départementale 43 qui jusqu'alors avait su garder un caractère bucolique et champêtre. C'en est fini ! Désirez-vous voir à Chapet de nouveaux bâtiments similaires aux immeubles en construction à l'entrée d'Ecquevilly, qui tueraient à jamais pour notre village sa ruralité avec du béton.

En cette éprouvante période de confinement sanitaire, nous avons demandé à monsieur le Maire la diffusion des conseils municipaux sur Internet. Nous avons été surpris que M. de Laurens, grand défenseur de la démocratie participative, nous oppose un refus catégorique non motivé.

Nombre d'entre vous nous ont fait remonter leur mécontentement au sujet de la suppression du ramassage systématique des encombrants, alors que ce n'est pas le cas pour les communes limitrophes. Beaucoup d'administrés nous ont demandé s'il était opportun de faire circuler une pétition.

En conclusion, nous souhaitons utiliser une partie de l'espace qui nous est réservé pour faire écho à vos remarques et opinions sans notion de majorité ou d'opposition. N'hésitez pas à nous écrire ou nous interpeller pour cela.

Philippe Esteve, Evelyne Renaut et Olivier Ploix.

MÉMO PRATIQUE POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

COLLECTE DES DÉCHETS

Le calendrier 2021 est téléchargeable sur le site de la ville de Chapet :

www.chapet.fr > Environnement > Gestion des déchets

Les bacs sont à sortir la veille au soir à partir de 19h.

Les collectes sont assurées les jours fériés.

INFOS DÉCHETS

La Communauté Urbaine GPS&O gère tous vos déchets

et répond à toutes vos questions au n° Infos Déchets : **01 30 98 78 14**

ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les mardis et vendredis.

DÉCHETS RECYCLABLES

Lundi (toutes les 2 semaines)

DÉCHETS VÉGÉTAUX

Tous les Lundis (2021 : du 5 avril au 6 décembre)

Sacs : distribués gratuitement par les agents municipaux sur simple demande.

Merci d'inscrire sur papier libre vos Nom et Adresse et le déposer dans la boîte aux lettres des services techniques (Rue du Pavillon à côté du Foyer Rural).

Les sacs vous seront déposés devant votre porte.



COMPOSTEURS

Commandez votre composteur auprès de GPSEO.

Infos et réservation : compostage@gpseo.fr

ENCOMBRANTS

COLLECTE À DOMICILE SUR RDV 0 800 403 640

DÉCHÈTERIE

SIDRU - Chemin des Moines - 78510 Triel-sur-Seine - 01 39 70 63 61

Horaires d'ouverture : Lundi 13h30-17h30 / Mercredi et vendredi 9h-12h

et 13h30-17h30 / Samedi de 9h-17h non stop / Dimanche 9h-12h

Fermée les jours fériés

La Mairie à votre écoute

Affaires scolaires : affaires-scolaires@chapet.com

Urbanisme : urbanisme@chapet.com

Permanence urbanisme : tous les samedis matin

État Civil / Relations administrés, associations : mairie@chapet.com

Tél. : 01 34 74 51 15

www.chapet.fr - Facebook : [@villagedechapet](https://www.facebook.com/villagedechapet)

Agenda

• samedi 3 juillet

Spectacle "Le vilain ptit canard" par la Cie Scopitone au Foyer Rural ; représentations à 14h30 et 16h. Tout public.

• samedi 4 septembre

"Forum des Forces Vives de Chapet" (associations et acteurs économiques locaux)

• samedi 11 et dimanche 12 septembre

"Forum de la Saint Denis" ; grande fête de la rentrée

• dimanche 10 octobre

39^{ème} Cross de Chapet

• samedi 20 et dimanche 21 novembre

Salon d'Automne de Chapet au Foyer Rural

Gardons le Contact

Vous souhaitez être informés régulièrement de la vie de notre village ?

La mairie a mis en place un système de Flash Infos par mail. Elle adaptera la fréquence d'envoi à l'actualité.

Si vous souhaitez vous inscrire à ce Flash Infos, merci de nous envoyer par mail vos Nom / Prénom à mairie@chapet.com
Objet : inscription Flash Infos

Important : en envoyant vos données personnelles dans le cadre de la rubrique « Gardons le contact », vous autorisez la mairie de Chapet à vous envoyer un mail contenant le Flash Infos. Ces données seront utilisées uniquement dans le cadre de ce Flash Infos. Si vous souhaitez vous désabonner de cette liste, il vous suffit de le faire par simple demande écrite par mail à l'adresse mairie@chapet.com

CHAPET

